

Alkemade, Paul et al.

**Working Paper**

## Analyse des inégalités de revenu au Mali

LIS Working Paper Series, No. 818

**Provided in Cooperation with:**

Luxembourg Income Study (LIS)

*Suggested Citation:* Alkemade, Paul et al. (2021) : Analyse des inégalités de revenu au Mali, LIS Working Paper Series, No. 818, Luxembourg Income Study (LIS), Luxembourg

This Version is available at:

<https://hdl.handle.net/10419/267018>

**Standard-Nutzungsbedingungen:**

Die Dokumente auf EconStor dürfen zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden.

Sie dürfen die Dokumente nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, öffentlich zugänglich machen, vertreiben oder anderweitig nutzen.

Sofern die Verfasser die Dokumente unter Open-Content-Lizenzen (insbesondere CC-Lizenzen) zur Verfügung gestellt haben sollten, gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der dort genannten Lizenz gewährten Nutzungsrechte.

**Terms of use:**

*Documents in EconStor may be saved and copied for your personal and scholarly purposes.*

*You are not to copy documents for public or commercial purposes, to exhibit the documents publicly, to make them publicly available on the internet, or to distribute or otherwise use the documents in public.*

*If the documents have been made available under an Open Content Licence (especially Creative Commons Licences), you may exercise further usage rights as specified in the indicated licence.*

# LIS

## Working Paper Series

No. 818

### Analyse des Inégalités de Revenu au Mali

Paul Alkemade, Daniele Checchi, Siaka Cissé,  
Aminata Coulibaly, Anda David, Amadou Koné,  
Teresa Munzi, Gaston Sodio, Arouna Sougane

October 2021



Also published by Agence Française de Development (AFD)  
under the Creative Commons licence CC-BY-NC-ND 4.0

---

Luxembourg Income Study (LIS), asbl

---

# Analyse des inégalités de revenu au Mali

Version provisoire

Septembre 2021

Paul Alkemade<sup>a</sup>, Daniele Checchi<sup>a</sup>, Siaka Cissé<sup>b</sup>, Aminata Coulibaly<sup>b</sup>, Anda David<sup>c</sup>, Amadou Koné<sup>b</sup>, Teresa Munzi<sup>a</sup>, Gaston Sodio<sup>b</sup>, Arouna Sougane<sup>b</sup>

## Résumé

*Dans les discussions sur les inégalités en Afrique, le Mali apparaît souvent comme une exception, étant le pays ayant le plus faible niveau d'inégalités au niveau de la sous-région Afrique de l'Ouest. Dans ce papier, nous analysons les dynamiques des inégalités dans le pays et essayons de comprendre le rôle joué par les différentes sources de revenus. Pour ce faire, nous utilisons la version harmonisée LIS de 3 vagues de l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) et nos résultats montrent une augmentation des inégalités en 2019. Par ailleurs, nous trouvons que les inégalités de revenus sont principalement dues à la dualité du marché du travail, qui vient ensuite renforcer les inégalités spatiales. Étant donné la prévalence du secteur informel et l'existence très limitée de filets de sécurité sociale, la protection sociale ne joue pas son rôle dans la réduction des inégalités.*

## Liste des abréviations

AFD	Agence Française de Développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable, en abrégé
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages
ERI	Engagement à la Réduction des inégalités
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
IIG	Indice d'Inégalités de Genre
INSTAT	Institut National de la Statistique
LIS	Luxembourg Income Study
ML	Mali
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectif du Développement Durable
PIB	Produit Interieur Brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
SNLP	Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

<sup>a</sup> LIS

<sup>b</sup> INSTAT

<sup>c</sup> AFD

## 1. Introduction

La question des inégalités apparaît, plus que jamais aujourd'hui comme un des défis majeurs qui interpèle les gouvernements, les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile. Ainsi, une connaissance approfondie de l'environnement économique et des dynamiques des inégalités s'avère nécessaire afin de mieux orienter l'utilisation des ressources en faveur des groupes cibles les plus défavorisés et d'accélérer les progrès vers l'atteinte de l'ODD 10 qui vise à réduire les inégalités entre les pays et en leur sein. Toutefois pour connaître les niveaux des inégalités et leurs conséquences, des données fiables et comparables sont nécessaires. L'Afrique reste l'un des continents où les données et les analyses sur les inégalités sont encore insuffisantes (Zizzamia et al., 2021). Ce papier vise à enrichir la connaissance sur les inégalités en Afrique à travers l'analyse du contexte malien. Selon plusieurs études, dont Solt (2019), le Mali est un des pays africains ayant le plus faible niveau d'inégalités. Dans ce papier, nous allons essayer de comprendre des raisons de ce constat à travers une description détaillée des inégalités au Mali. Cette étude vise à apporter un éclairage nécessaire sur les questions d'inégalités des revenus au Mali en vue de proposer des recommandations en faveur de leur réduction aussi bien à l'échelle spatiale, des ménages et qu'individuelle. Nous nous intéresseront plus particulièrement à l'évolution des inégalités de revenu dans le pays depuis 2014, mais également à l'identification des catégories de population le plus exposées à ces inégalités. Pour ce faire, nous allons analyser les différents indicateurs des inégalités pour les différentes catégories de population et par région et nous allons ensuite les décomposer par source de revenu pour mieux comprendre leurs déterminants.

Avant de présenter les éléments méthodologiques du travail, il faut tout d'abord situer les éléments de contexte du pays. Les plus importants dans le cadre d'une analyse de la pauvreté ou de la distribution des revenus sont d'une part ceux liés à la croissance économique ainsi qu'aux inégalités, et d'autre part ceux liés à l'inflation. En effet, les mesures de la pauvreté ou des inégalités dépendent des niveaux de consommation et du revenu des ménages, et du coût des besoins de base auxquels les ménages doivent faire face.

Au plan sécuritaire, le Mali a connu une succession de rébellions armées, couplées depuis les années 90 au trafic de drogue et au terrorisme qui ont sérieusement menacé en 2012 ses principes fondamentaux d'Etat unitaire, démocratique et laïc. Cette situation, qui concernait essentiellement les régions du nord, s'est étendue progressivement au centre et dans une moindre mesure dans certaines localités des régions situées au sud. Ces événements violents ont provoqué de très importants déplacements de population en 2012 et 2013, en particulier dans les régions de Tombouctou et de Gao (OIM, 2014a). En 2013, près de 400 000 personnes avaient fui, principalement à l'intérieur du pays (61 %), plus particulièrement à Bamako et dans les régions de Mopti et de Ségou (INSTAT, 2019). Dans les zones nord et centrale, des civils sont victimes collatérales des affrontements, alors que d'autres sont directement ciblés. Certains ont subi des violations des droits humains commis par des groupes armés, djihadistes ou non. Le nombre de morts parmi les civils a augmenté sensiblement en 2018. Les personnes déplacées internes ont augmenté de 60 % entre janvier et septembre 2018. même si un continuuel mouvement de retour a aussi lieu (Wabern, 2018).

En termes de trajectoire macroéconomique, selon Backiny-Yetna (2009), le Mali est l'un des pays de l'UEMOA connaissant une forte croissance économique depuis la dévaluation de 1994. Elle s'est traduite par une augmentation du PIB par habitant de plus de 3% par an en moyenne après 1994. La croissance postérieure à la dévaluation de 1994 a été tirée principalement par l'industrie et les services, mais l'agriculture reste essentielle tant par son poids dans le PIB que dans les revenus des ménages. D'après le Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CSLP, Décembre 2018), l'amélioration de la performance du cadre macro-économique se poursuit à travers la bonne tenue des indicateurs macroéconomiques. Selon le même document, de 2015 à 2017, la croissance du PIB réel s'est établi en moyenne à 5,7% (6,0% en 2015, 5,8% en 2016 et 5,3% en 2017). L'indice des prix à la consommation des ménages (base 100 en 2014 est passé de 112,2 en 2016 à 114,7 en 2017 soit un taux d'inflation annuel de 1,8% contre -1,8% en 2016, en deçà de la norme communautaire de l'UEMOA (3,0% maximum). Dans le cadre de la modernisation de l'agriculture, les efforts fournis se sont traduits par une augmentation des productions végétales, animales et halieutiques en dépit de la faiblesse de la pluviométrie et de sa mauvaise répartition spatio-temporelle. Ceci est d'autant plus important que le revenu agricole représentait 28% du revenu total au Mali en 2010 (Robilliard, 2020).

Toutefois, les crises sociopolitiques de 2020 et la pandémie de la Covid-19 ont détérioré la situation économique du pays, qui a vu son économie se contracter de 1,2% en 2020<sup>1</sup> et l'augmentation des prix des produits alimentaires risque d'accroître la vulnérabilité des ménages les plus pauvres. Une compréhension fine des dynamiques derrière

---

<sup>1</sup> Base 100 en 2014 - Indice national (Officiel depuis janv-2017)

la distribution des revenus au Mali est ainsi nécessaire non seulement pour pouvoir appréhender les potentiels effets de la crise, mais aussi pour comprendre les marges de manœuvre pour les politiques publiques.

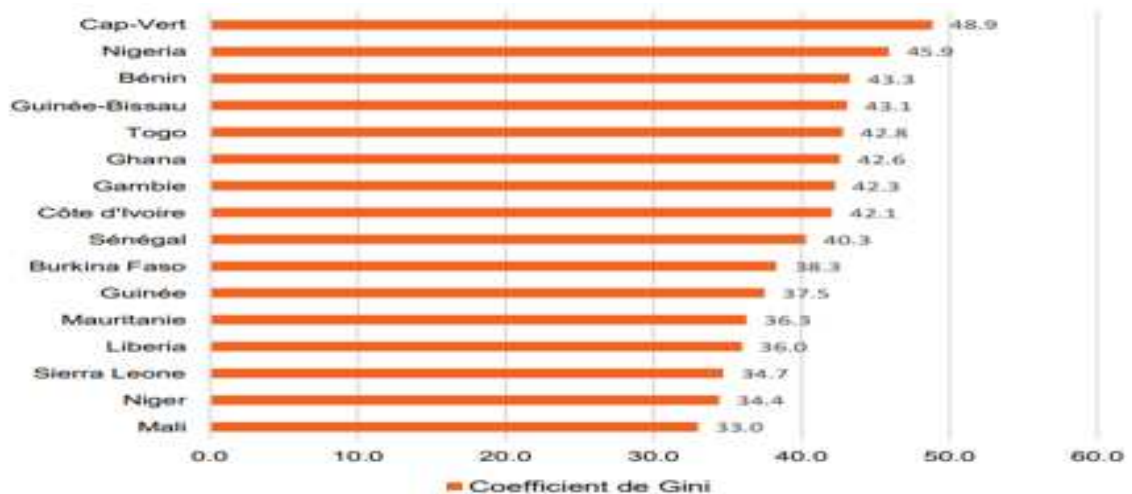
Le reste du papier est structuré comme suit : la section 2 présente un aperçu des inégalités en Afrique subsaharienne pour permettre de placer le contexte malien dans la situation régionale, ensuite la section 3 rappelle la place des inégalités dans le cadre institutionnel et politique au Mali et présente les résultats pertinents de la littérature. La section 4 est dédiée à la description détaillée des données et de la méthodologie utilisée et les résultats, ainsi que l'analyse, sont présentés dans la section 5, alors que la section 6 conclut.

## 2. Les inégalités en Afrique sub-Saharienne et au Mali

Dans une étude de l'OCDE en 2008, les auteurs révélaient que si l'on demandait aux populations d'énumérer les grands problèmes auxquels le monde était confronté aujourd'hui, il est probable que « les inégalités et la pauvreté » arriveraient en bonne place dans les réponses. La crainte est générale, en effet, que la croissance économique ne soit pas équitablement partagée (OCDE, 2008). Depuis, le rapport récent du PNUD sur le développement humain (PNUD, 2020) attire l'attention non seulement sur l'aggravation des inégalités, mais aussi sur le rôle déterminant qu'elles jouent dans le progrès socioéconomique. Alors que l'une des ambitions des ODD est que d'ici à 2030, chaque pays parvienne à assurer et à maintenir la croissance de la part des revenus des 40 % les plus pauvres de sa population à un taux supérieur à la moyenne nationale, dans une étude récente, Oxfam souligne l'énorme progrès qu'il reste à faire pour atteindre cet objectif (Oxfam, 2019). Ils montrent ainsi que tous les pays ouest-africains sont encore loin d'avoir atteint l'objectif d'accroître la part de richesse des populations pauvres, même si, en 2018, la région comptait six pays parmi les dix à la croissance économique la plus forte d'Afrique. En dépit de cela, les inégalités dans ces pays restent importantes, avec des coefficients de Gini qui atteignent 43,3 pour le Bénin, 42,6 pour le Ghana, 42,1 pour la Côte d'Ivoire, 40,3 pour le Sénégal, 38,3 pour le Burkina Faso, 37,5 pour la Guinée et 33 pour le Mali.

Selon le FMI, lorsque les niveaux d'inégalité dépassent un score de 27 pour le coefficient de Gini, la croissance et la prospérité à long terme d'un pays sont menacées. Aucun pays de la région n'affiche un score inférieur à 27, le score de Gini le plus faible s'élevant à 33, pour le Mali (Figure 1). Ce relativement faible niveau d'inégalités au Mali pourrait s'expliquer en partie par l'amélioration de la performance du cadre macro-économique à travers la bonne tenue des indicateurs macroéconomiques, mais également par la structure de l'économie et la prévalence du secteur informel qui résulte en une concentration des revenus en bas de la distribution. En effet, le Mali est un pays dont la structure économique est fortement dominée par le secteur primaire et notamment agricole avec 97,5%, dont 97,8% dans le milieu rural et 93,3% dans le milieu urbain. De plus, le secteur informel est dominant avec une part de 44,3% du secteur primaire (INSTAT Mali, 2017). Le rôle du secteur informel dans les dynamiques d'inégalités est loin de faire l'unanimité dans la littérature et, en fonction des pays et des contextes, le taux d'informalité peut augmenter ou diminuer le niveau d'inégalités global. David et al. (2021) montrent que la relation entre taux d'informalité et taux d'inégalités est non-linéaire pour les pays africains.

**Figure 1:** Inégalité moyenne dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, 2007-2017 (coefficient de Gini)



Source : F. Solt. Standardized World Income Inequality Database Version 7 (SWIID 7).  
<https://fsolt.org/swiid/>

Le coefficient de Gini est un indice qui mesure les inégalités de revenus entre les ménages ou les particuliers au sein d'un pays. Il varie de 0 à 100 : plus le chiffre avoisine zéro, plus il est indicatif d'égalité, et plus il s'approche de 100, plus il est indicatif d'inégalité.

Le rapport d'Oxfam souligne également qu'en plus des inégalités de richesse et de revenu, il existe d'autres formes d'inégalités qui sont particulièrement pertinentes pour l'Afrique de l'Ouest : les inégalités entre les genres et les inégalités entre zones urbaines et zones rurales. En termes de genre, l'Afrique de l'Ouest est la région qui connaît la plus forte domination masculine du continent, selon les données 2017 de l'indice d'inégalités de genre (IIG) du PNUD. Les pays d'Afrique de l'Ouest figurent tous au bas du classement mondial de l'IIG, entre le 131<sup>e</sup> et le 158<sup>e</sup> rang des 158 pays classés. Ce constat de fortes inégalités entre les genres dans cette zone se retrouvent corroborées dans le domaine de la représentation politique : les femmes ne représentent que 5,8 % des députés élus au parlement nigérian, 7,2 % au Bénin et 8,8 % au Mali. Dans la plupart des pays africains, les droits fonciers des femmes sont des droits secondaires, dérivant de leur position au sein de la lignée même si quelques pays reconnaissent en théorie les mêmes droits aux deux sexes (Sénégal, Mali, Burkina-Faso).

Par ailleurs, comme plusieurs études le montrent (dont PNUD, 2017), en Afrique sub-Saharienne, les inégalités de revenus sont principalement expliquées par les résultats du marché du travail, notamment l'inégalité d'accès au travail et l'inégalité salariale. Le marché du travail dont l'informalité, le sous-emploi, la précarité de l'emploi et les disparités salariales sont autant de handicaps qui visent davantage les femmes que les hommes. En Afrique de l'Ouest, le marché du travail est presque entièrement informel. Au Mali seulement 8,3 % des emplois relèvent du marché formel. La quasi-totalité du travail agricole est à caractère informel, et une grande partie du travail informel est indépendant (80 % des personnes globalement en Afrique).

Les inégalités sont également les résultats des choix politiques. L'indice de l'engagement à la réduction des inégalités (ERI), conçu par Development Finance International (DFI) et Oxfam, a analysé les données de 157 pays du monde entier et les a classées en trois grands domaines d'action reconnus comme étant essentiels dans la lutte contre les inégalités. Il s'agit des domaines d'action suivants : i) consacrer des dépenses progressives à des secteurs comme l'éducation, la santé et la protection sociale, ii) imposer les plus riches davantage que les populations les plus pauvres et iii) payer aux travailleurs un salaire minimum vital. Les données de l'indice ERI ont été utilisées pour évaluer les résultats des 15 pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), ainsi que ceux de la Mauritanie.

La figure 2 montre le classement de l'engagement des pays à la réduction des inégalités en Afrique de l'Ouest, avec quelques pays remportant de bons résultats dans la lutte contre les inégalités dans certains domaines, même s'ils y échouent dans d'autres. Le Mali (0,23) et le Sénégal (0,29), par leurs modestes investissements dans des politiques de dépenses sociales progressives, en sont les exceptions notables, le Mali étant l'un des 10 pays les plus engagés envers les dépenses sociales en Afrique subsaharienne.

**Figure 2:** Classement de l'engagement des pays à la réduction des inégalités en Afrique de l'Ouest

Pays	Score ERI	Rang régional (Rang africain)
Cap-Vert	0,38	1 (7)
Mauritanie	0,31	2 (15)
Sénégal	0,29	3 (20)
Ghana	0,28	4 (21)
Gambie	0,25	5 (25)
Côte d'Ivoire	0,25	6 (26)
Liberia	0,24	7 (27)
Togo	0,24	8 (28)
Burkina-Faso	0,24	9 (29)
Mali	0,23	10 (30)
Guinée	0,23	11 (31)
Bénin	0,19	12 (37)
Guinée-Bissau	0,18	13 (38)
Niger	0,18	14 (39)
Sierra Leone	0,14	15 (44)
Nigeria	0,05	16 (46)
Moyenne régionale	0,14	5/5

**Source :** Oxfam (2019). « La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest. Quelles sont les solutions face à l'échec des pays d'Afrique de l'Ouest à réduire les inégalités ? » Royaume-Uni: Oxfam GB.

Le Mali ne se distingue pas uniquement par ses dépenses sociales et, en utilisant les données de l'Afrobaromètre, Robilliard et al. (2020) montrent que la proportion des personnes qui respectent leurs obligations fiscales est parmi les plus importantes au Mali, avec une moyenne bien supérieure à la moyenne en Afrique Subsaharienne (68,2% versus 58%). Dans cette même étude, les auteurs montrent que les politiques fiscales et sociales tendent à avoir un effet plus important en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités au Mali comparé aux deux autres pays de l'étude, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

La migration peut également jouer un rôle dans la distribution des revenus. En Afrique subsaharienne, les transferts des migrants, en augmentant le revenu disponible des ménages bénéficiaires, ont un impact sur la réduction de la pauvreté et des inégalités (Mouhoud, 2010). Selon Gubert (2010), l'effet des envois de fonds sur la pauvreté et les inégalités au Mali est déterminé par une longue tradition de migrations sur courte et longue distance vers d'autres pays d'Afrique occidentale et vers des pays comme la France ou les États-Unis. L'auteur utilise l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM 2006) et compare les taux de pauvreté et d'inégalité observés pour le Mali avec ceux qui auraient prévalu en l'absence de migration et d'envois de fonds. Le résultat est que les transferts des migrants internationaux réduisent la pauvreté de 5 et 11 % au niveau national en fonction des scénarios et ont un léger effet égalisateur, réduisant l'indice de Gini d'environ 5%. Les ménages appartenant aux quintiles les plus pauvres apparaissent plus dépendants des transferts.

### 3. Les enjeux des inégalités au Mali

Depuis la fin des années 1990, le Gouvernement du Mali, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a orienté sa politique de développement sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Cette volonté s'est manifestée par l'élaboration en 1998 de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) qui a ouvert la voie au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ce dernier a évolué au cours du temps pour aboutir au Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable, en abrégé CREDD, afin d'intégrer le contexte sécuritaire qui s'est détérioré depuis 2011. L'objectif global du CREDD 2019-2023<sup>2</sup> est de rendre possible la perspective de l'atteinte des ODD d'ici 2030.

L'un de ses objectifs spécifiques est de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Malgré ces ambitions en faveur d'un mieux-être des populations au Mali, la pauvreté et les inégalités restent encore à des niveaux très élevés. Selon l'Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP), plus de

<sup>2</sup> Le CREDD (2016-2018) arrivant à échéance en décembre 2018, une nouvelle stratégie nationale de développement et une nouvelle étude nationale prospective Mali 2040 doivent être élaborées. L'élaboration du CREDD 2019-2023 s'inscrit dans l'objectif de capitaliser les résultats du CREDD 2016-2018 en vue d'une stratégie proactive de transformation économique et sociale du Mali.

deux maliens sur cinq (42,2 %) en 2019 vivent encore dans une situation de pauvreté et la pauvreté est largement répandue en milieu rural (51,6 %). Au niveau régional, l'ampleur de la pauvreté est la plus élevée à Sikasso, Koulikoro et Ségou avec des incidences respectives de 71,0 %, 61,5 % et 52,8 %.

L'indice de Gini est passé de 0,36 en 2017 à 0,38<sup>3</sup> en 2018 pour atteindre 0,40 en 2019 (EMOP, 2019). Quant à la distribution des dépenses selon les quintiles, les inégalités sont plus accentuées car les dépenses par tête dans les ménages les moins nantis est de 118 332 F CFA par an contre 794 985 F CFA dans les ménages les plus nantis en 2019 (EMOP, 2019).

Par ailleurs, les résultats d'enquêtes auprès des ménages ces dernières années mettent en exergue des écarts importants entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes dans des domaines stratégiques comme l'éducation, la santé, l'économie et la gouvernance. On remarque qu'en 2019 selon l'EMOP, les ménages dirigés par les hommes contiennent plus de pauvres que ceux dirigés par les femmes (43,6 % contre 10,5 %).

L'évolution des inégalités sur la période 2001-2019 est mitigée. Elle est marquée par des hauts et des bas et ne permet point de dégager une tendance claire. De 2001 à 2009, l'indice de Gini est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice a atteint un pic de 0,42 pour rechuter à 0,34 en 2016. Depuis cette date, l'indice est en légère augmentation. Ainsi, même si la pauvreté est assez générale et significative au Mali, l'intensité des inégalités n'a pas atteint un caractère aussi spectaculaire que dans certains pays comme souligné dans la section précédente. En utilisant des données harmonisées pour l'année 2015, l'indice de Gini au Mali est de 0,363 et plus faible par rapport à celui de la Côte d'Ivoire (0,590) (Base LIS 2015). Ces observations sont aussi valables selon le sexe du chef de ménage. Avec un taux de pauvreté relativement plus élevé, les revenus au Mali sont caractérisés par des faibles disparités entre les ménages. Toutefois, l'accroissement récent de ces inégalités pourrait s'accélérer avec la pandémie Covid-19 et il est donc important de comprendre leur dynamiques sous-jacentes.

Alors que la plupart des analyses existantes sur les inégalités au Mali sont centrées autour du concept de consommation (comme c'est souvent le cas dans les pays à faible niveau de revenu), cette analyse adopte une approche originale pour les pays africains en faisant recours au concept de revenu. Ceci est rendu possible grâce au module sur les revenus qui est collecté au Mali au sein de la principale enquête sur les ménages, EMOP. L'utilisation des revenus permet d'apporter des nouvelles évidences qui, d'un côté peuvent renforcer (ou contester) les analyses déjà existantes, et d'un autre côté permettent d'obtenir des indicateurs directement comparables aux pays à hauts revenus et intermédiaires, ce qui permet à son tour de placer l'expérience du Mali au centre des débats mondiaux sur les inégalités et ainsi de mieux identifier des leviers d'action pour la politique publique.

#### **4. Les données et la base de données LIS**

##### **o Description de l'EMOP**

L'EMOP est une enquête d'envergure nationale réalisée annuellement en quatre passages sur un échantillon estimé à 7 200 ménages. Le plan de sondage est celui d'une enquête par sondage, stratifiée à deux degrés à allocation proportionnelle au premier degré. Les huit (8) régions du Mali et le District de Bamako constituent les domaines d'étude. Les résultats sont significatifs au niveau national, dans chacune des huit (8) régions et le district de Bamako, et selon le milieu de résidence (urbain et rural). La première édition de cette opération a démarré le 1<sup>er</sup> avril 2011 et a pris fin le 31 mars 2012. Depuis l'avènement de la crise sécuritaire et institutionnelle en 2012, la région de Kidal n'a pas été couverte jusqu'en 2019, année à partir de laquelle toutes les régions sont de nouveau couvertes.

##### **o Harmonisation de l'EMOP et leur insertion dans la base LIS**

Depuis plus de trois décennies, le Luxembourg Income Study (LIS), une association à but non lucratif qui dessert une communauté mondiale de chercheurs, d'éducateurs et de décideurs politiques, acquiert des données sur le revenu, la richesse, l'emploi et la démographie de nombreux pays à revenu élevé et intermédiaire, les harmonise pour permettre des comparaisons transnationales et les met à la disposition de la communauté de recherche.

---

<sup>3</sup> La différence entre ce coefficient de Gini et celui de la Figure 1 s'explique par l'utilisation des données différentes, les données utilisées dans la base de données SWIID étant des estimations de données de revenus.



Dans le cadre d'une collaboration de recherche entre l'Agence Française du Développement (AFD), le LIS et l'Institut National de la Statistique du Mali (INSTAT), la série complète des données de l'EMOP a été harmonisée par l'équipe du LIS en étroite collaboration avec les collègues de l'INSTAT.

Dans l'ensemble, l'harmonisation s'est révélée sans complications majeures, car la structure de l'EMOP est conforme à celle d'enquêtes similaires dans d'autres pays. Les sections démographie, éducation et marché du travail sont structurées de manière à permettre facilement la création d'indicateurs comparables; et même si l'enquête se concentre principalement sur la consommation, la structure des questions sur les revenus est conforme à celle des enquêtes sur les revenus. En outre, les données fournies étaient de bonne qualité dans l'ensemble, la plupart des règles d'aiguillage étant respectées et la proportion des cas ayant des données manquantes étant pour la plupart des années, relativement faible. Les étapes principales de l'harmonisation sont décrites dans l'Annexe A, en relevant en particulier les points qui ont nécessité une attention particulière, à savoir l'identification de l'échantillon des ménages et individus à retenir, ainsi que la création d'une mesure exhaustive du revenu disponible total.

La question centrale à l'harmonisation est celle de la création d'une mesure finale du revenu disponible des ménages comprenant toutes les sources de revenus des ménages. La mesure LIS du revenu disponible des ménages comprend tous les revenus du travail (y compris les revenus monétaires et non monétaires, ainsi que la consommation de produits alimentaires provenant de la production propre), du capital (y compris les revenus locatifs et autres revenus financiers), revenus de pensions et d'autres prestations publiques, ainsi que les transferts privés (c'est-à-dire les transferts d'organisations privées et d'autres ménages privés, y compris notamment les envois de fonds par les membres de la famille vivant ailleurs). Le questionnaire EMOP capture toutes ces sources de revenus de manière satisfaisante, de sorte qu'il a été possible de calculer la mesure du revenu disponible des ménages comparables à celle d'autres pays. La composition du revenu disponible des ménages dans les fichiers LIS pour le Mali est présentée en détail dans l'Annexe B. Alors que la plupart des revenus sont collectés sur une période de référence mensuelle ou trimestrielle, tous les montants ont été annualisés par rapport à leur périodicité. Ainsi, les résultats présentés ci-bas se réfèrent toujours à des revenus annuels.

## 5. Statistiques descriptives

Comme mentionné dans la section précédente (en particulier dans l'Annexe A), certains problèmes relevés pendant l'harmonisation de ces données nécessitent que les comparaisons dans le temps soient traitées avec beaucoup de soin; ceci est surtout vrai pour les deux premières vagues (pour lesquelles le concept de revenu est incomplet, et la proportion de données manquantes est très importante). Pour cette raison, dans notre analyse nous allons nous concentrer sur la période 2014-2019, en prenant comme référence les années 2014, 2017 et 2019.

De 2014 à 2019, le nombre total de ménages enquêtés est environ 6 000. Alors que le nombre de ménages touchés par l'EMOP augmente légèrement au fil des années, on note des fluctuations pour le nombre d'individus de ces ménages (voir Tableau 1). En particulier, l'échantillon des individus de plus de 10 ans (qui est l'échantillon de référence pour les analyses au niveau individuel dans le reste du papier) passe de 30 571 individus en 2014 à 28 053 en 2017 pour atteindre 30 390 individus en 2019.

**Tableau 1:** Taille de base de données

	2014	2017	2019
<b>Nombre de ménages*</b>	6 030	6 065	6 581
<b>Nombre d'individus</b>	50 819	47 075	49 781
<b>Nombre d'individus de plus de 10 ans</b>	30 571	28 053	30 390

Note : \* Les ménages ayant un revenu nul ont été exclus de l'analyse.

Dans l'analyse descriptive qui suit, la population est décomposée en quintiles des revenus des ménages sous l'hypothèse que le revenu est distribué de façon égalitaire parmi tous les individus dans le ménage (revenu du ménage par tête). Il est important de noter que ce concept de revenu par tête est différent du concept de revenu individuel proprement dit (aussi analysé dans cette section), qui comprend pour chaque individu seulement la part du revenu total perçue par l'individu. Il faut par ailleurs noter que tous les revenus ne sont pas attribuables à des personnes du ménage, de sorte que le concept de revenu individuel exclut les revenus qui sont enquêtés

directement au niveau des ménages; ceci est le cas pour les revenus de la consommation propre et ceux des transferts des autres ménages. Enfin, les résultats présentés sont calculés en utilisant les pondérations des échantillons.

### 5.1 Statistiques descriptives démographiques de base (genre, âge, éducation, nombre d'enfants)

Dans l'ensemble, les femmes sont un peu plus représentées dans la population malienne que les hommes quelle que soit l'année de l'enquête. En effet, la proportion moyenne des femmes dans l'ensemble de la population oscille autour de 52 % entre 2014 à 2019 (voir la Figure 3a et le Tableau C1 dans l'annexe). En examinant la proportion des femmes dans l'ensemble de la population selon les quintiles des revenus des ménages, on note qu'elles sont plus représentées dans les quintiles les plus pauvres que ceux les plus riches quelle que soit l'année. Les études menées notamment par la Banque Mondiale sur la pauvreté (1994; 1995) rendent compte de la grande vulnérabilité des femmes à la pauvreté de i) parce qu'elles n'auraient pas toujours accès à l'instruction et ii) ne seraient vouées qu'à des tâches domestiques, les femmes seraient les premières victimes de la pauvreté. Selon le rapport de synthèse régionale sur l'emploi et le secteur informel en 2017, 92% des emplois occupés sont informels dans la zone UEMOA et 72,1% de ces emplois sont vulnérables. Selon le même rapport, 46,1% des emplois au Mali sont précaires et les femmes sont plus occupées au niveau des ménages quelle que soit la tranche d'âge. Cela induit qu'il y'a moins de femmes dans les ménages riches et qu'elles ont moins de contrôle et d'accès aux ressources et sont plus limitées par les contraintes socioculturelles.

La Figure 3b nous montre qu'il existe une corrélation positive entre l'âge moyen de la population malienne et la probabilité d'appartenir aux quintiles les plus pauvres. Dans l'ensemble, la moyenne d'âge des membres du ménage âgés de plus de 10 ans tourne autour de 32 ans, alors que dans le quintile le plus riche cette moyenne est de 33 à 34 ans selon les années. En d'autres termes, les individus vivant dans les ménages des quintiles les plus pauvres sont plus jeunes que ceux vivant dans les ménages appartenant aux quintiles riches. Knodel et al. (1990) font un rapprochement de la pauvreté des ménages et l'âge des membres du ménage. Ils concluent que les ménages dont le chef est très jeune ou très vieux sont beaucoup plus exposés à la pauvreté. Par ailleurs, les enfants constituent la couche la plus vulnérable (Kaboré, 1995).

De même, la moyenne des années d'éducation des individus est de 2 ans (Figure 3c) et il est presque 2 fois plus élevée dans le quintile le plus riche. Cela implique que la plupart de ces individus issus d'une famille riche ont deux fois plus de chances d'aller au terme du cycle secondaire ou supérieur que les individus de familles pauvres.

La Figure 3d montre que les ménages maliens ont en moyenne 4 enfants biologiques. Et ce chiffre est presque 2 fois plus élevé dans les ménages les plus pauvres comparé aux ménages riches. Cela induit que les enfants maliens sont les plus exposés à la pauvreté, et qu'il y a une corrélation positive entre la pauvreté et le nombre d'enfants dans le ménage.

**Figures 3a-3d:** Statistiques descriptives démographiques de base par quintile des revenus de ménage

Figure 3a: Proportion des femmes (%)

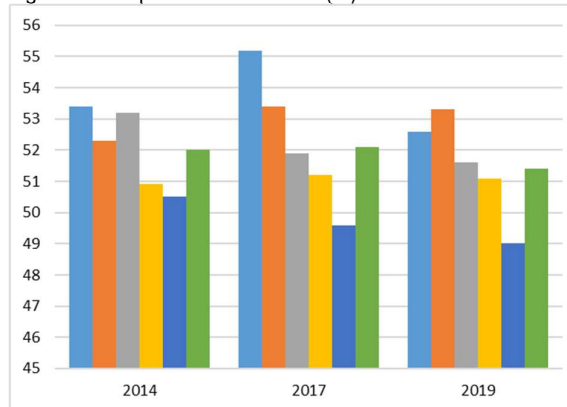


Figure 3b: Age moyen des individus de 10 ans et plus

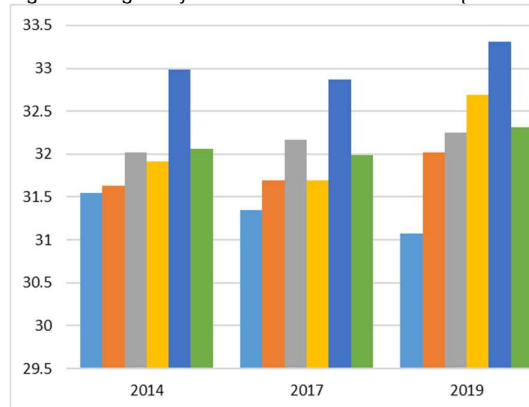


Figure 3c : Nombre moyen d'années d'éducation

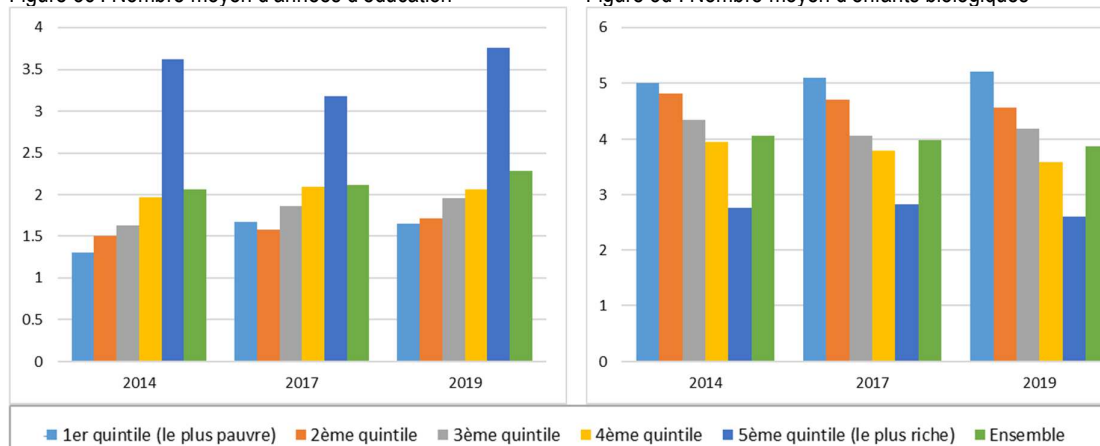
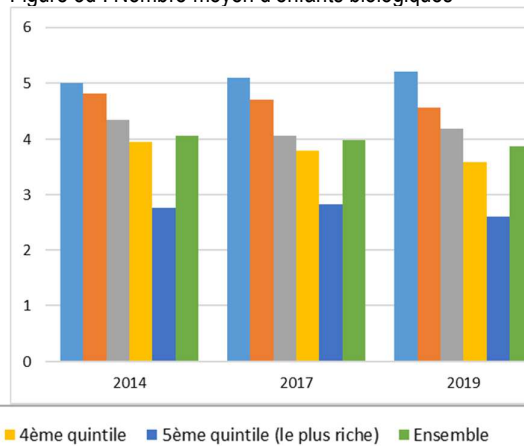


Figure 3d : Nombre moyen d'enfants biologiques

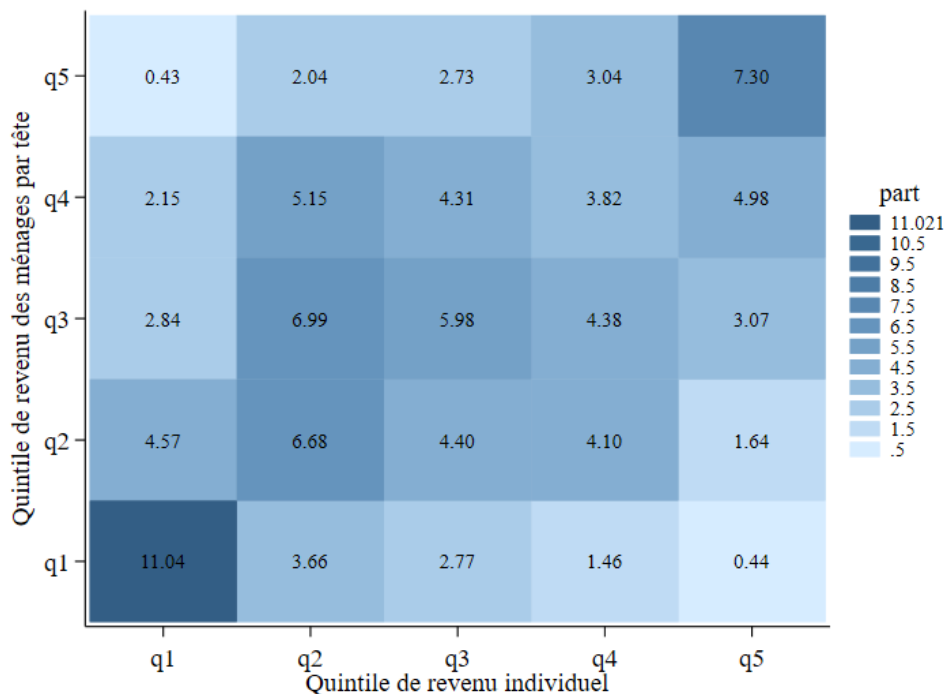


Source : Base LIS, ML14, ML17, ML19

## 5.2 Correlation entre revenus des ménages et revenus individuels

Il existe une certaine hétérogénéité dans la position des revenus. Si nous croisons les quintiles des revenus du ménage par tête avec les quintiles des revenus personnels, nous trouvons des personnes faiblement rémunérées dans les familles riches ainsi que des travailleurs hautement rémunérés dans les familles pauvres. Dans la carte thermique ici-bas (Figure 4), la population âgée de plus de 10 ans qui perçoit des revenus propres est répartie en 25 groupes, en fonction de leur position à la fois dans la répartition des revenus du ménage et des revenus individuels. Chaque groupe correspond à une paire de quintiles de chacune des deux distributions, les quintiles de revenu individuel étant représentés sur l'axe des x et les quintiles de revenu des ménages sur l'axe des y. Ainsi, en 2019, il ressort que 0.43% de la population a un revenu personnel faible (quintile 1) mais se trouve dans un ménage à revenu haut (quintile 5) - soit 2% des individus ayant un revenu personnel très faible se trouvent dans les ménages les plus riches. Inversement, 2.5% des individus qui ont un revenu personnel très élevé (quintile 5) se trouvent dans les ménages les plus pauvres (quintile 1) – soit 0.44% de la population totale. Cette hétérogénéité entre les revenus individuels et les revenus des ménages existe quelle que soit l'année de l'enquête (voir Tableau C2 dans l'annexe).

**Figure 4:** Répartition (%) des individus âgés de plus de 10 ans par quintiles du revenu des ménages par tête et quintiles des revenus individuels – carte thermique pour 2019



Source : Base LIS ML19

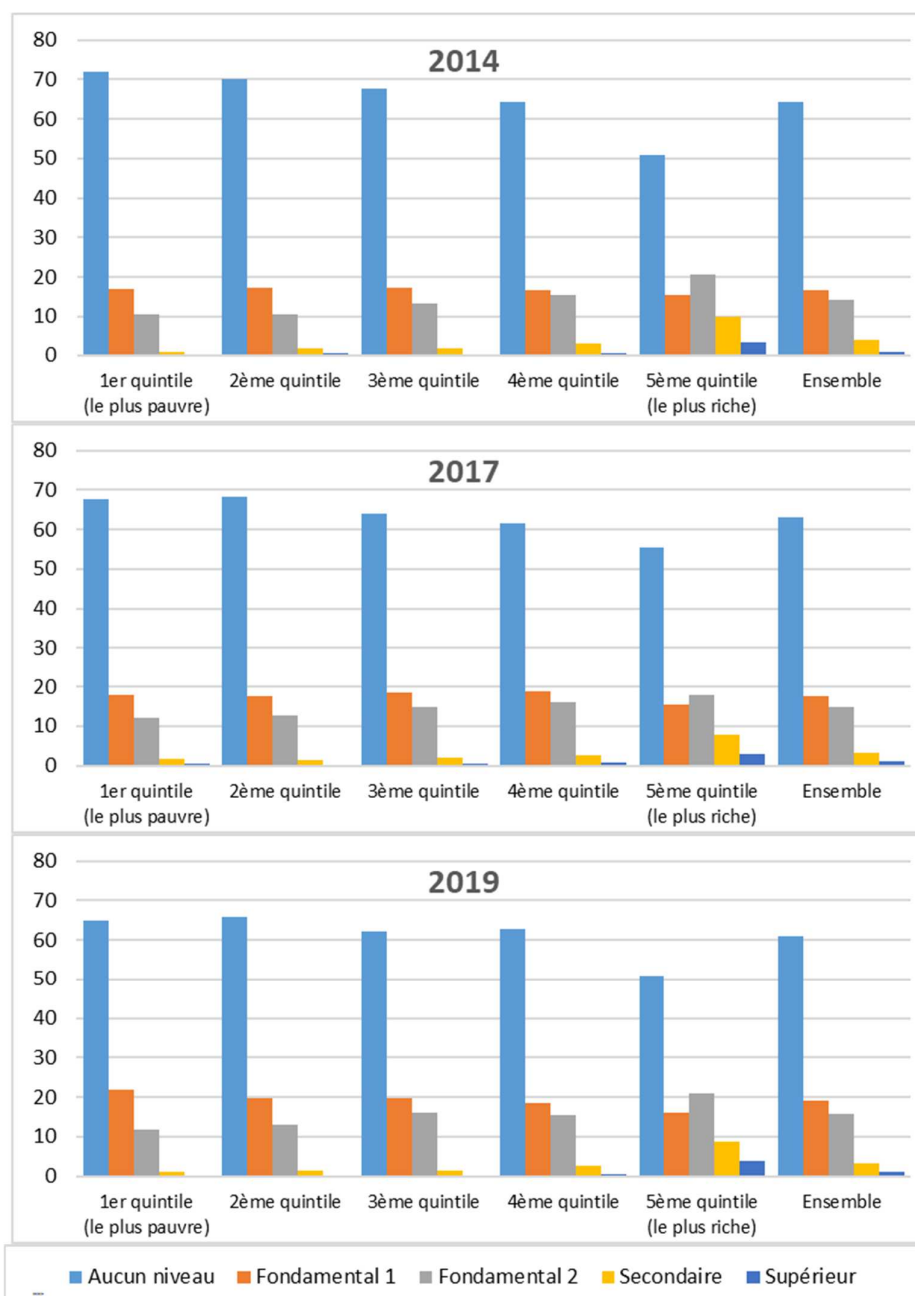
### 5.3 Répartition selon niveau d'instruction

Le niveau d'instruction d'une population est un indicateur de taille et peut avoir de l'influence sur la répartition des revenus. Des études antérieures ont montré que l'augmentation du niveau d'instruction est associée à une réduction des inégalités de revenus (Keller, 2010).

La politique nationale en matière d'éducation et de formation professionnelle au Mali est mise en œuvre à travers le Programme décennal de l'éducation dont la deuxième génération est en cours d'adoption (après la mise en œuvre d'un programme intérimaire de 2014 à 2017). La vision est que, à l'horizon 2028, le Mali dispose d'un système éducatif performant et inclusif qui forme des citoyens patriotes, responsables, producteurs et créatifs qui contribuent au développement socio-économique de leur pays.

Cependant, le niveau d'instruction de la population malienne est encore très faible. Au Mali, un peu plus de six personnes sur dix n'ont aucun niveau d'instruction quelle que soit l'année de l'enquête (Figure 5 et Tableau C3). Cette proportion moyenne des individus sans niveau d'instruction cache des fortes disparités selon les quintiles des ménages. En effet, on note qu'une proportion importante des individus qui vivent dans les ménages pauvres n'ont aucun niveau d'instruction comparée à ceux vivants dans les ménages riches. Globalement, les résultats montrent que le niveau d'instruction des individus vivants dans les ménages riches est meilleur que ceux qui vivent dans les ménages pauvres, les riches ont plus de chances d'avoir un niveau élevé d'éducation. Selon la Banque Mondiale (1995), le niveau d'instruction de la population vivant dans les ménages pauvres est plus faible que celui de la population des non pauvres. Ainsi, la plus forte proportion des chefs de ménage non instruits se retrouve beaucoup plus chez les pauvres que les aisés (Lachaud, 1993). Selon le rapport CREDD 2019-2023, les indicateurs du secteur de l'Education connaissent des évolutions mitigées, aggravées par la fermeture de nombreuses écoles dans le centre et le nord en raison de l'insécurité grandissante dans ces régions. Selon le Cluster Education, au niveau de ces régions au mois de février 2017, 436 écoles n'étaient pas fonctionnelles dont 202 pour la seule région de Mopti.

**Figure 5:** Répartition (%) des quintiles par ménage selon le niveau d'éducation



Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

#### 5.4 Répartition selon milieu de résidence (urbain et rural)

Les résultats présentés dans le Tableau 2 montrent dans l'ensemble que la population malienne est inégalement répartie entre le milieu urbain et rural quel que soit le niveau de quintile. Globalement, plus de sept personnes sur dix vivent en milieu rural au Mali. L'examen des résultats par quintiles de revenu et le milieu de résidence, montre des variations importantes. Ainsi, les individus qui se trouvent dans les ménages les moins riches sont beaucoup plus représentés en milieu rural qu'en milieu urbain avec environ 80% dans le quintile le plus pauvre (quintile 1). En revanche, les personnes se trouvant dans les ménages riches sont moins nombreuses en milieu rural avec 46,5%, 59% et 47,3% respectivement pour les années 2014, 2017 et 2019 dans le quintile le plus riche (quintile 5). On n'observe pas de variations notoires selon la distribution par revenus individuels ou par le revenu du ménage.

**Tableau 2:** Répartition (%) des quintiles des revenus des ménages par tête et des revenus individuels selon le milieu de résidence

2014					
Quintile des revenus des ménages	Urbain	Rural	Quintile des revenus individuels	Urbain	Rural
1	18.0	82.0	1	12,5	87,5
2	16.8	83.2	2	20,0	80,0
3	18.9	81.1	3	25,8	74,2
4	26.1	73.9	4	37,6	62,4
5	47.3	52.7	5	42,6	57,4
<b>Total</b>	<b>26.3</b>	<b>73.7</b>	<b>Total</b>	<b>27,6</b>	<b>72,4</b>
2017					
Quintile des revenus des ménages	Urbain	Rural	Quintile des revenus individuels	Urbain	Rural
1	18.5	81.6	1	11,0	89,0
2	21.8	78.2	2	14,3	85,7
3	22.8	77.2	3	16,7	83,3
4	29.7	70.3	4	27,1	72,9
5	37.1	62.9	5	39,9	60,1
<b>Total</b>	<b>26.5</b>	<b>73.6</b>	<b>Total</b>	<b>21,8</b>	<b>78,2</b>
2019					
Quintile des revenus des ménages	Urbain	Rural	Quintile des revenus individuels	Urbain	Rural
1	17.0	83.0	1	9,2	90,8
2	19.1	80.9	2	14,1	85,9
3	23.8	76.2	3	17,7	82,3
4	26.7	73.3	4	32,1	67,9
5	46.9	53.1	5	48,0	52,0
<b>Total</b>	<b>27.5</b>	<b>72.5</b>	<b>Total</b>	<b>22,8</b>	<b>77,3</b>

Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

### 5.5 Statut d'emploi (formel contre informel) par région et par quintile

Une des conditions nécessaires à la baisse de la pauvreté et des inégalités au Mali, est la réalisation d'une croissance créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres. Le type de l'emploi exercé (formel ou informel) peut être déterminant dans la répartition des revenus. Les résultats présentés dans le Tableau 3 montrent que la quasi-totalité des individus ayant un emploi au Mali sont dans l'informel. Le poids du secteur informel est très important. Il est le plus grand pourvoyeur d'emplois, mais ces emplois sont caractérisés par une grande précarité car le revenu moyen du secteur formel est presque deux fois plus élevé que ceux du secteur informel. La recommandation formulée en vue d'assurer une meilleure exécution du plan d'actions CREDD 2019-2023 est de poursuivre la mise en œuvre du programme de transition fiscale et les efforts d'élargissement de l'assiette fiscale à travers une meilleure fiscalisation du secteur informel, laquelle ouvrira le droit à des prestations sociales, y compris l'orpaillage, le secteur agricole moderne et le E-commerce.

Toutefois, les résultats par région montrent que c'est dans le district de Bamako que l'emploi informel est moins représenté avec 80,3%, 75,3% et 76,6% respectivement en 2014, 2017 et 2019 (vove Tableau 3). Dans les autres régions, on ne note pas des écarts importants dans le temps. La création d'emploi reste l'un des défis majeurs auquel le Mali est confronté.

En examinant les résultats par quintile de pauvreté par ménage, on observe des variations significatives entre les différents quintiles. Les ménages les plus riches travaillent dans l'emploi formel. En effet, de façon générale, la probabilité d'exercer un emploi informel diminue avec l'élévation du niveau de quintile quelle que soit l'année de l'enquête. Cependant, comme l'emploi informel domine très largement, l'augmentation de l'emploi informel n'a pas un impact très important sur la réduction de la pauvreté.

**Tableau 3:** Répartition (%) selon la région et le quintile par statut d'emploi

Région	2014		2017		2019	
	Formel	Informel	Formel	Informel	Formel	Informel
Kayes	1.2	98.8	0.9	99.1	1.3	98.7
Koulikoro	3.2	96.8	5.1	95.0	1.6	98.4
Sikasso	3.3	96.7	2.4	97.6	1.2	98.8
Ségou	1.8	98.2	4.4	95.6	2.1	97.9
Mopti	2.6	97.4	0.6	99.4	1.3	98.7
Tombouctou	8.4	91.6	5.1	94.9	1.2	98.8
Gao	4.9	95.1	4.1	95.9	1.1	98.9
Kidal					18.4	81.6
Bamako	19.7	80.3	24.7	75.3	23.4	76.6
<b>Quintile de revenus par ménage</b>						
Moins nantis	1.5	98.5	2.4	97.6	0.9	99.1
Quintile 2	1.6	98.5	2.0	98.0	1.7	98.3
Quintile 3	1.7	98.3	3.0	97.1	2.7	97.3
Quintile 4	3.4	96.7	4.4	95.6	2.3	97.7
Plus nantis	12.8	87.2	8.8	91.2	8.0	92.0
<b>Ensemble</b>	<b>4.3</b>	<b>95.7</b>	<b>4.4</b>	<b>95.6</b>	<b>3.4</b>	<b>96.7</b>
Revenu individuel moyen	1 262 719	420 274	1 277 836	420 368	1 525 350	453 839
Ecart moyen (std)	1 211 308	482 102	1 186 688	473 353	1 449 498	554 477

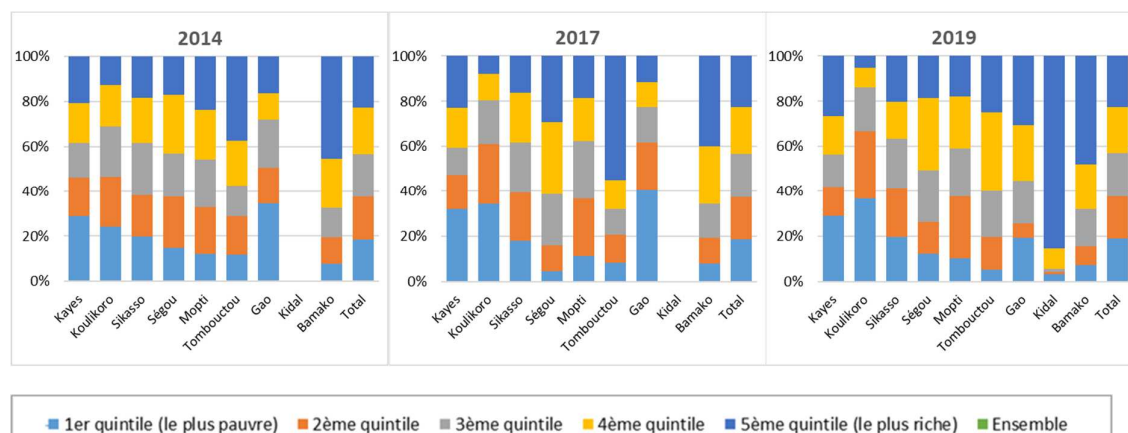
Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

### 5.6 Répartition des quintiles de revenu par région

Dans l'ensemble, la répartition de la population malienne entre les quintiles par ménage montre qu'elle est plus représentée dans les quintiles les plus pauvres et diminue au fur et à mesure que le niveau de quintile s'élève. En 2019, elle était à 24,3% dans le quintile le plus pauvre et à 13,6% dans le plus riche (voir Tableau C4 dans l'Annexe C). Les résultats par région sont très intéressants (voir Figure 6 et Tableau C4), le district de Bamako se démarque aux autres régions entre 2014 et 2017. Ainsi, quelle que soit la période d'enquête, la population vivant dans le district de Bamako est plus nombreuse dans les quintiles riches et cette population diminue avec le niveau de quintile.

Quant aux résultats de l'année 2019, on note une forte représentation de la population de Kidal dans le quintile le plus riche (72,34 % de la population).

**Figure 6:** Répartition (%) de la population par région selon le quintile par ménage



Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

### 5.7 Evolution des revenus par typologie de ménage

Pour des besoins de l'analyse, les ménages enquêtés sont classés selon les modalités suivantes: unipersonnel (constitué d'une personne), couple sans enfant, couple avec enfants, monoparental nucléaire (ménage où les enfants sont élevés par un seul parent, sans autre personne dépendante), monoparental élargi (ménage monoparental avec d'autres personnes dépendantes), famille élargie (ménage composé de parents et enfants avec éventuellement d'autres personnes dépendantes apparentées ou non).

Le revenu moyen par tête au Mali augmente au fil des années, passant de 228 211 F CFA en 2014 à 281 711 F CFA en 2017 pour atteindre 343 768 F CFA en 2019 (voir Tableau 4). Toutefois, ce revenu de ménage par tête varie selon le type de ménage. En effet, en 2014 comme dans les autres années, on observe une prépondérance de revenu moyen des ménages unipersonnels (840 432 FCFA). Cette distribution est 4,1 fois supérieure au revenu moyen des ménages Monoparentaux élargis (199 635 FCFA). L'explication serait qu'il existerait plus de membres dépendants, notamment les enfants dans les ménages monoparentaux élargis. Il faut par ailleurs rajouter une note de réserve pour ce qui est de la comparaison de l'année 2019 avec les années précédentes: la région de Kidal, qui n'était pas incluse dans les enquêtes de 2014 et 2017, a été incluse à nouveau en 2019. Les revenus collectés dans cette région sont trois à quatre fois plus hauts que ceux des autres régions, ce qui risque de dénoter des problèmes de collecte de données dans cette région encore marquée par les guerres. La forte hausse des revenus moyens (notamment pour les ménages unipersonnels, fortement représentés dans cette région) est donc à prendre avec prudence.

Les résultats font ressortir beaucoup plus l'influence de la taille du ménage sur le revenu par tête. En effet, l'augmentation de la taille du ménage est négativement corrélée à l'élévation du revenu par tête. En d'autres termes, plus la taille moyenne du ménage augmente, plus on observe une diminution du revenu par tête, ce qui implique que dans les grands ménages, il y a beaucoup de personnes dépendantes avec des bas revenus ou sans revenus (enfants et adultes qui ne travaillent pas – personnes âgées, femmes sans travail rémunéré). Et puisque les ménages de taille élevée se trouvent plus en milieu rural qu'en milieu urbain (Sala-Diakanda 1979 et de Thérèse Locoh 1988), ceci est un facteur ultérieur pour expliquer la forte probabilité d'être pauvre dans le milieu rural. Ceci dit, une autre échelle d'équivalence qui donne moins de poids aux membres ultérieurs du ménage (comme par exemple la racine carrée du nombre de personnes) pourrait être utile dans ce cas pour prendre mieux en compte les économies d'échelle des dépenses.

**Tableau 4:** Répartition (%) selon la composition de ménage par la moyenne et l'écart type (std) des revenus du ménage par tête

	Taille moyenne des ménages	Revenu du ménage par tête			Nombre de ménages dans l'échantillon
		Moyenne	Médiane	Ecart moyen (std)	
<b>2014</b>					
Unipersonnel	1	748 948	600 000	614 362	73
Couples sans enfants	2	440 449	375 000	298 808	105
Couples avec enfants	5,6	231 699	183 274	219 971	1868
Nucléaire Monoparental	4,4	249 713	169 550	325 984	239
Monoparental élargi	7,9	203 267	153 958	187 316	368
Elargi	10,6	191 129	154 000	158 284	3377
<b>Ensemble</b>	<b>8,4</b>	<b>218 312</b>	<b>165 660</b>	<b>214 638</b>	<b>6030</b>
<b>2017</b>					
Unipersonnel	1	852 323	658 870	952 142	101
Couples sans enfants	2	539 673	454 625	375 554	113
Couples avec enfants	5,6	285 510	233 480	201 875	2236
Nucléaire Monoparental	4,2	281 656	210 000	256 590	255
Monoparental élargi	7,4	245 419	188 072	212 173	341
Elargi	10	246 413	204 980	191 549	3019
<b>Ensemble</b>	<b>7,7</b>	<b>277 499</b>	<b>217 071</b>	<b>250 598</b>	<b>6065</b>
<b>2019</b>					
Unipersonnel	1	1 531 828	1 108 500	1 330 242	128
Couples sans enfants	2	685 016	531 750	590 285	180
Couples avec enfants	5,4	317 617	244 956	300 415	2602
Nucléaire Monoparental	4,2	337 093	232 900	461 300	240
Monoparental élargi	7	278 886	227 378	274 083	284
Elargi	10,3	263 004	199 142	245 043	3147



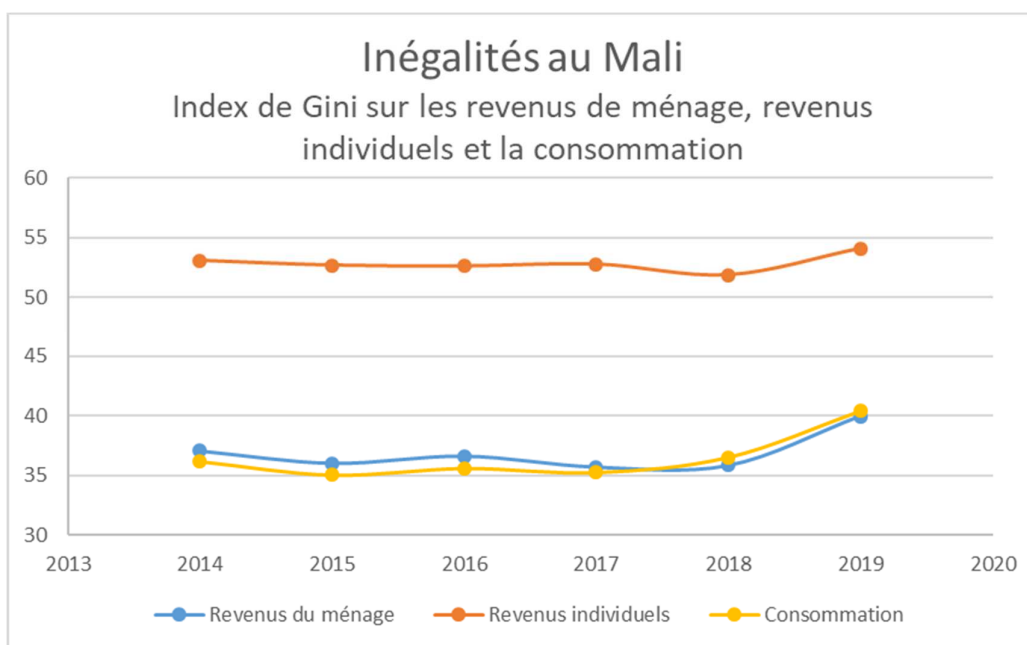
Ensemble	7,7	322 594	227 511	385 302	6581
----------	-----	---------	---------	---------	------

Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

## 6. Profil des inégalités de revenu au Mali

La Figure 7 présente l'indicateur de Gini calculé sur trois mesures de bien-être: les revenus du ménage par tête, les revenus individuels des individus âgés de plus de 10 ans qui perçoivent un revenu propre, et la consommation par tête. Les données montrent que, quelle que soit la mesure de bien-être utilisée, le niveau de l'inégalité est resté remarquablement stable depuis 2014, avec l'exception de la toute dernière année qui dénote d'une rehausse dans les trois cas. Cette rehausse requiert une analyse plus approfondie.

**Figure 7 :** Indicateur de Gini sur les trois mesures



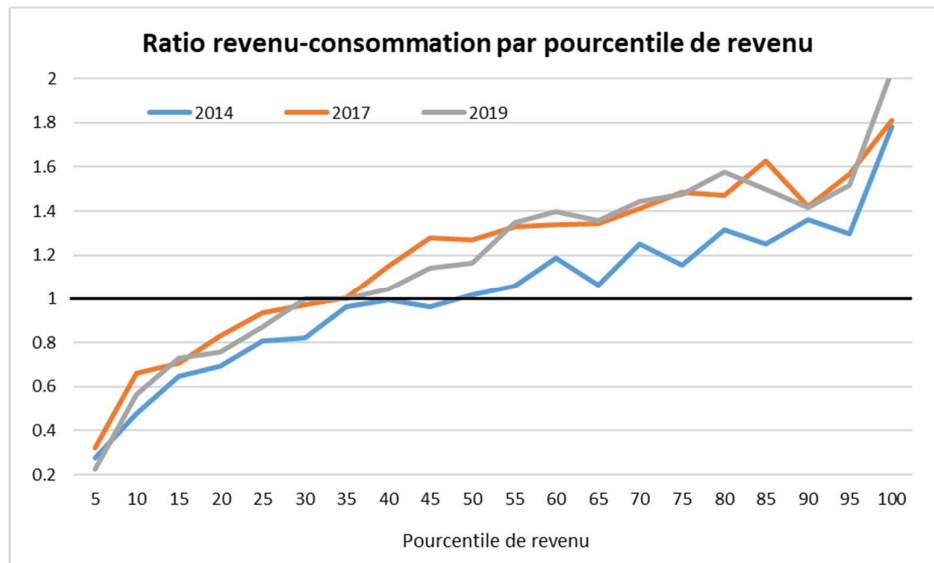
Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

Si la tendance reste comparable entre les trois mesures, le niveau de l'inégalité est naturellement bien différent quand calculé sur des concepts mesurés au niveau du ménage (comme les revenus ou la consommation par tête) par rapport au concept de revenu individuel. Avec un indice de Gini qui oscille entre 52 et 54, la distribution des revenus individuels est nettement moins égalitaire que celle des revenus des ménages (dont l'indice de Gini oscille entre 35 et 40), et ceci pour deux raisons: premièrement, elle est basée sur l'assomption d'aucune redistribution à l'intérieur du ménage (hypothèse naturellement fictive), et deuxièmement, elle manque d'inclure la partie des revenus directement alloués au ménage (consommation propre et transferts des migrations), qui sont souvent distribués plus équitablement. D'autre part, la similitude du niveau d'inégalité mesuré sur les revenus des ménages par rapport à la consommation des ménages porte à conclure que, à la différence des pays plus riches où la consommation est distribuée bien plus égalitairement que les revenus grâce au phénomène de « consumption smoothing », au Mali la distribution de la consommation est très semblable à celle des revenus.

Pour mieux analyser les différences entre la distribution des revenus et celle de la consommation, la Figure 8 présente le ratio revenu-consommation par ventile de revenu de ménage par tête (alors que la Figure C1 présente les deux distributions sous-jacentes). Les résultats montrent que dans la partie basse de la distribution, les ménages maliens tendent à consommer plus que ce qu'ils reçoivent – ceci est le cas pour la moitié la plus pauvre de la population en 2014 et entre 30 et 40% en 2017 et 2019. La situation change pour la partie haute de la distribution, où les revenus dépassent la consommation. Ceci est tout à fait conforme avec l'idée préconçue que les personnes à revenu élevé ont tendance à consacrer une part plus faible de leurs revenus aux dépenses du ménage que les

personnes les plus pauvres, mais cela peut aussi être dû à une sous-estimation des revenus qui est souvent plus forte dans les ménages plus pauvres.

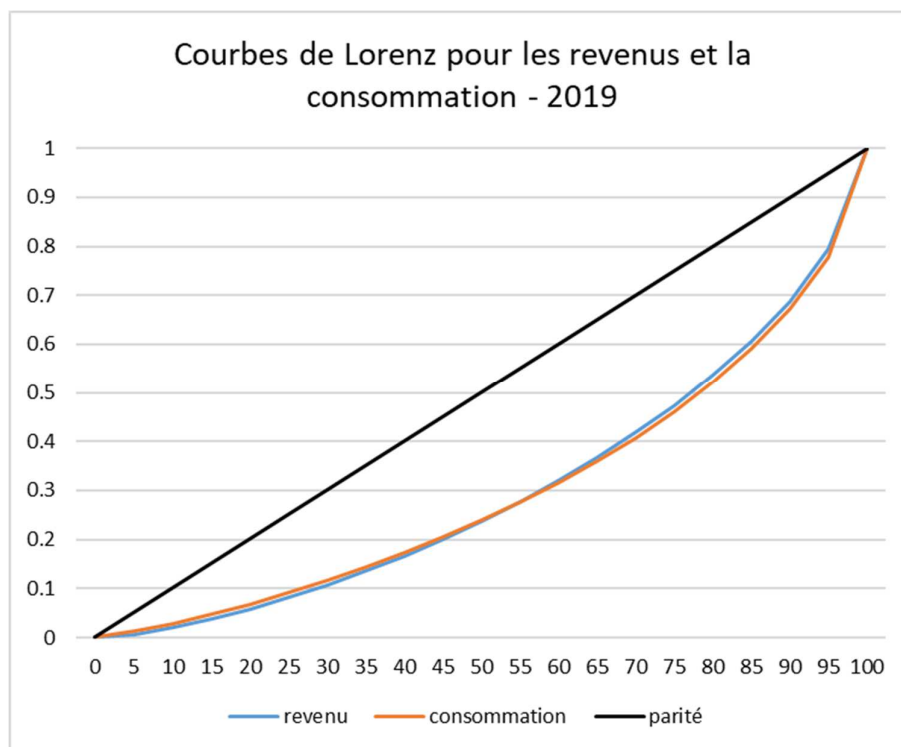
**Figure 8:** Ratio revenus-consommation par pourcentage de revenu



Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

La Figure 9 présente pour l'année 2019 seulement (qui est justement celle où le coefficient de Gini sur les revenus est presque identique à celui de la consommation) la courbe de Lorenz. On distingue que la distribution des revenus est plus inégale au bas de la distribution. En effet, la courbe des revenus (en bleu) est plus basse que celle de la consommation (orange), ce qui implique que les quantiles les plus bas de la distribution des revenus ont une moindre part du revenu total que les quantiles bas de la distributions de la consommation par rapport au total de la consommation). D'autre part, la distribution de la consommation est plus inégale en haut de la distribution (la courbe blue intersekte celle orange et passe en haut). Ceci implique que la comparaison de l'indicateur de Gini mesuré sur les deux concepts de bien-être n'est dans ce cas pas très appropriée, car elle masque des différences dans les deux extrêmes de la distribution.

**Figure 9:** Courbes de Lorenz pour les revenus et la consommation



Dans la suite, nous allons nous concentrer sur l'inégalité des revenus et la décomposer selon plusieurs caractéristiques de la population, en commençant par celles au niveau de ménage (telles que la composition et la taille des ménages, ainsi que la région, et la résidence urbaine ou rurale), pour lesquelles on va utiliser le concept de revenus du ménage par tête, pour terminer par des caractéristiques individuelles (telles que l'âge, le sexe, le statut matrimonial, l'éducation et le secteur de l'emploi) pour lesquelles on va utiliser le concept de revenus individuels.

Les résultats de l'inégalité selon la composition du ménage présentés dans le Tableau 5 montrent que le lien entre la structure démographique des ménages et l'inégalité est relativement faible au Mali, puisqu'il n'y a pas une corrélation claire (et les oscillations dans le temps sont souvent plus importantes que celles entre typologies différentes de ménages). Pour ce qui est de la taille, on remarque que l'inégalité tend à être inférieure pour les ménages avec un plus grand nombre d'individus.

**Tableau 5:** Indice d'inégalité de Gini des revenus de ménage par tête selon la composition et la taille de ménage

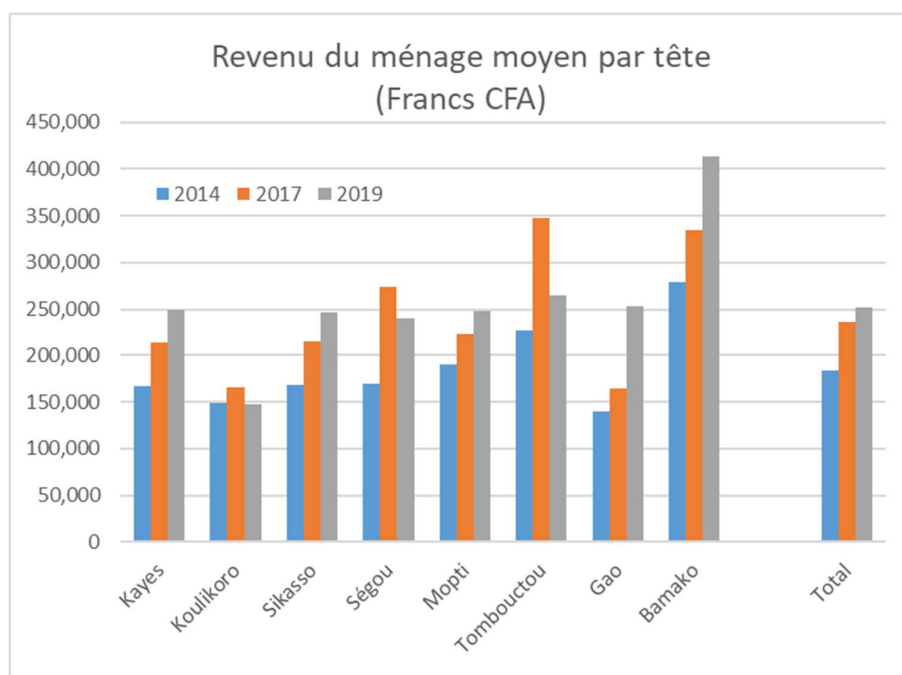
	Indice de Gini		
	2014	2017	2019
<b>Composition du ménage</b>			
Unipersonnel	0,40	0,44	0,42
Couples sans enfant	0,34	0,33	0,38
Couples avec enfants	0,38	0,35	0,39
Nucléaire Monoparental	0,49	0,43	0,48
Monoparental élargi	0,40	0,40	0,40
Élargi	0,35	0,26	0,38
<b>Taille du ménage</b>			
1 à 2 personnes	0,39	0,40	0,45
3 à 4 personnes	0,39	0,35	0,40
5 à 6 personnes	0,37	0,34	0,37
7 à 8 personnes	0,36	0,33	0,37

9 personnes et plus	0,33	0,33	0,36
<b>Ensemble</b>	<b>0,37</b>	<b>0,36</b>	<b>0,40</b>

Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

Quand on passe à l'analyse des inégalités spatiales, on remarque des bien plus fortes différences. Une première analyse descriptive des revenus moyens par tête des ménages (voir la Figure 10, où la région de Kidal n'est pas incluse à cause des soucis de comparabilité notés dans la section précédente) montre déjà qu'il y a une très grande variation régionale des revenus (en tout cas à la moyenne), la région avec les plus hauts revenus (Bamako) ayant des revenus moyens plus que deux fois plus hauts que ceux de la région avec les revenus plus bas (Koulikoro), et ceci pour toutes les années analysées ici.

**Figure 10:** Revenus de ménage moyen par tête selon la région de résidence



Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

Des fortes différences entre régions sont aussi visibles pour ce qui concerne la distribution des revenus (Tableau 6), avec la région de Ségou dénotant une inégalité considérablement plus basse que les autres régions (à l'exception de Tombouctou en 2019), et celle de Kayes la plus élevée, ce qui peut être lié aux transferts des migrants très importants dans cette région. On voit aussi que les revenus sont distribués bien plus également dans les zones rurales que dans les régions urbaines, ce qui n'est pas frappant étant donné que dans les zones rurales la majorité des revenus est issue de la même activité (agricole).

**Tableau 6:** Indice d'inégalité de Gini des revenus du ménage par tête entre les régions et dans les régions, entre le milieu de résidence

Région	2014				2017				2019			
	GE(0)	GE(1)	GE(2)	Gini	GE(0)	GE(1)	GE(2)	Gini	GE(0)	GE(1)	GE(2)	Gini
Kayes	0.29	0.29	0.39	0.41	0.33	0.30	0.42	0.42	0.32	0.30	0.40	0.42
Koulikoro	0.21	0.21	0.32	0.34	0.21	0.21	0.29	0.34	0.21	0.20	0.26	0.34
Sikasso	0.24	0.23	0.31	0.36	0.17	0.17	0.23	0.31	0.26	0.28	0.42	0.39
Ségou	0.14	0.15	0.22	0.29	0.10	0.10	0.12	0.25	0.15	0.16	0.24	0.29
Mopti	0.17	0.19	0.25	0.33	0.15	0.17	0.22	0.31	0.20	0.23	0.33	0.36

Tombouctou	0.27	0.28	0.43	0.39	0.21	0.18	0.19	0.33	0.13	0.14	0.18	0.27
Gao	0.31	0.29	0.42	0.40	0.42	0.40	0.88	0.45	0.40	0.23	0.22	0.35
Kidal									0.34	0.34	0.55	0.42
Bamako	0.27	0.30	0.48	0.39	0.22	0.22	0.29	0.36	0.34	0.34	0.54	0.42
Within-group inequality	0.22	0.23	0.37		0.20	0.20	0.27		0.24	0.26	0.44	
Between-group inequality	0.02	0.02	0.02		0.03	0.03	0.03		0.04	0.05	0.05	
<b>Milieu de résidence</b>												
Urbain	0.30	0.30	0.48	0.40	0.26	0.26	0.35	0.38	0.35	0.35	0.56	0.43
Bamako	0.27	0.30	0.48	0.39	0.22	0.22	0.29	0.36	0.34	0.34	0.54	0.42
Autres urbains	0.33	0.30	0.44	0.41	0.28	0.27	0.41	0.39	0.32	0.32	0.50	0.42
Rural	0.20	0.20	0.27	0.34	0.21	0.20	0.24	0.34	0.24	0.24	0.35	0.37
Within-group inequality	0.22	0.24	0.37		0.22	0.21	0.29		0.27	0.28	0.47	
Between-group inequality	0.02	0.02	0.02		0.01	0.01	0.01		0.02	0.02	0.02	
<b>Ensemble</b>	<b>0.24</b>	<b>0.26</b>	<b>0.40</b>	<b>0.37</b>	<b>0.23</b>	<b>0.22</b>	<b>0.30</b>	<b>0.36</b>	<b>0.29</b>	<b>0.30</b>	<b>0.49</b>	<b>0.40</b>

Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

Les résultats de l'analyse de décomposition « within/between » reportés en bas du tableau (pour les régions et les zone urbaines-rurales), ne rend pas justice à l'importance de l'inégalité spatiale au Mali. En effet, l'inégalité inter-régionale va forcément expliquer la plus grande partie de l'inégalité totale, puisqu'il s'agit de calculer l'inégalité entre des individus/ménages avec des revenus très différents entre eux, alors que celle inter-régionale mesure l'inégalité entre des individus/ménages qui ont tous le même revenu que le revenu moyen de la région à laquelle ils appartiennent. Ceci-dit, la proportion de l'inégalité inter-régionale est relativement haute au Mali quand on la compare à des autres pays où l'inégalité spatiale est moins importante, ce qui confirme le haut niveau d'inégalité spatiale au Mali.

Le Tableau 7 présente les résultats de la décomposition de Gini par source de revenus. La dernière colonne du tableau des résultats (% de changement) fait référence à l'impact qu'une variation de 1% de la source de revenu respective aura sur les inégalités. Quatre éléments supplémentaires sont inclus dans le tableau des résultats : la part de chaque source de revenu dans le revenu total ( $S_k$ ), l'indicateur Gini de la source ( $G_k$ ), la corrélation de l'indicateur de Gini du revenu de la source  $k$  avec la distribution du revenu total ( $R_k$ ), et la part de chaque source de revenu dans l'inégalité totale.

$$G = \sum_{k=1}^K R_k G_k S_k$$

$S_k$  = part dans le revenu total

$G_k$  = indicateur Gini

$R_k$  = corrélation avec le revenu total

**Tableau 7:** Décomposition de l'indicateur Gini par source de revenu

2014					
Source	$S_k$	$G_k$	$R_k$	Share	Change
Revenus du travail	0.85	0.42	0.94	0.82	-0.03
Revenus du capital	0.01	0.98	0.65	0.02	0.01
Retraites	0.04	0.96	0.67	0.06	0.02
Allocations	0.00	0.98	0.54	0.00	0.00
Transferts privés	0.10	0.78	0.56	0.10	0.00

2014					
Source	Sk	Gk	Rk	Share	Change
<b>Revenus totaux</b>		0.41			
2017					
Revenus du travail	0.86	0.41	0.94	0.85	-0.01
Revenus du capital	0.01	0.98	0.42	0.01	0.00
Retraites	0.03	0.98	0.62	0.04	0.01
Allocations	0.00	0.98	0.44	0.00	0.00
Transferts privés	0.10	0.73	0.48	0.09	-0.01
<b>Revenus totaux</b>		0.38			
2019					
Revenus du travail	0.88	0.43	0.96	0.87	-0.01
Revenus du capital	0.02	0.98	0.63	0.03	0.01
Retraites	0.02	0.98	0.69	0.04	0.01
Allocations	0.00	0.98	0.57	0.00	0.00
Transferts privés	0.08	0.73	0.45	0.06	-0.02
<b>Revenus totaux</b>		0.42			

Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

Le revenu du travail représente la part la plus importante de revenu, mais il n'est pas le plus inégalement réparti. Les revenus les plus inégalement répartis sont ceux du capital, des retraites et des prestations sociales. Contrairement à ce qu'on observe dans d'autres contextes, les retraites et les prestations sociales augmentent les inégalités car elles concernent une faible partie de la population. En ce qui concerne les transferts privés (transferts des fonds), même s'ils contribuent aux inégalités, leur contribution est moindre que tous les autres types de revenus. Finalement, les résultats présentés dans la dernière colonne indiquent qu'en 2014, si on augmente le revenu du travail de 1%, les inégalités diminueront de 3%.

La mesure d'inégalité des revenus individuels, bien qu'elle soit artificiellement bien plus haute que l'inégalité effective dans la population, nous permet par ailleurs de décomposer l'inégalité par rapport à des caractéristiques individuelles de la population, comme l'âge, le genre, le statut matrimonial et l'éducation. Dans la suite, l'inégalité sera donc décomposée selon les caractéristiques des individus en faisant recours au concept de revenus individuels.

Le Tableau 8, qui rapporte les indicateurs de Gini selon le groupe d'âge, le sexe et la situation matrimoniale, indique qu'il n'y a pas de fortes variations de l'inégalité selon les caractéristiques démographiques des individus. En effet, le niveau d'inégalités ne semble pas varier au cours du cycle de vie, tel qu'on le voit dans les autres pays. De plus, les inégalités ne semblent pas diminuer pour les tranches d'âge les plus âgées comme ailleurs. Ceci est probablement dû à la faible part de la population qui perçoit des pensions de retraite. De même, le statut matrimonial n'étant pas lié au revenu et étant donné l'absence d'un système d'imposition différencié en fonction du statut matrimonial, on ne voit pas de différence importante entre les évolutions des niveaux des inégalités. La seule caractéristique démographique qui semble jouer un certain rôle, est le sexe, étant donné que l'inégalité est plus souvent importante pour les femmes que pour les hommes.

**Tableau 8:** Indice d'inégalité de Gini des revenus individuels selon le groupe d'âge, le sexe et la situation matrimoniale

Caractéristiques sociodémographiques	Sexe	Indice de Gini		
		2014	2017	2019
<b>Groupe d'âges</b>				
moins de 25 ans	Masculin	0.51	0.43	0.44
	Feminin	0.45	0.42	0.43
	<b>Ensemble</b>	<b>0.53</b>	<b>0.43</b>	<b>0.44</b>

25 à 34 ans	Masculin	0.42	0.44	0.46
	Feminin	0.49	0.43	0.46
	<b>Ensemble</b>	<b>0.51</b>	<b>0.50</b>	<b>0.50</b>
35 à 54 ans	Masculin	0.41	0.41	0.44
	Feminin	0.49	0.44	0.49
	<b>Ensemble</b>	<b>0.51</b>	<b>0.49</b>	<b>0.51</b>
55 à 62 ans	Masculin	0.42	0.42	0.46
	Feminin	0.55	0.50	0.51
	<b>Ensemble</b>	<b>0.50</b>	<b>0.50</b>	<b>0.53</b>
63 ans et plus	Masculin	0.44	0.46	0.48
	Feminin	0.44	0.60	0.53
	<b>Ensemble</b>	<b>0.49</b>	<b>0.50</b>	<b>0.52</b>
<b>Statut matrimonial</b>				
Marié (e)/union libre		0.53	0.52	0.53
Célibataire		0.50	0.48	0.49
Separé (e)		0.50	0.54	0.58
Veuf (ve)		0.52	0.52	0.56
<b>Ensemble</b>		<b>0.53</b>	<b>0.53</b>	<b>0.54</b>

Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

Le niveau d'éducation par contre semble jouer un rôle très important dans l'explication de l'inégalité au Mali (voir Tableau 9). L'inégalité diminue sensiblement quand le niveau d'éducation augmente. Mais puisque la population malienne est composée pour la plus grande partie par des personnes non instruites, l'inégalité totale est entraînée par la forte inégalité de celles-ci.

**Tableau 9:** Indice d'inégalité de Gini des revenus individuels selon le niveau d'éducation

Niveau d'instruction	2014				2017				2019			
	GE(0)	GE(1)	GE(2)	Gini	GE(0)	GE(1)	GE(2)	Gini	GE(0)	GE(1)	GE(2)	Gini
Aucun niveau	0.53	0.49	0.71	0.53	0.54	0.48	0.72	0.51	0.56	0.53	0.97	0.53
Fondamental 1	0.45	0.38	0.50	0.47	0.51	0.45	0.66	0.50	0.52	0.45	0.66	0.50
Fondamental 2	0.46	0.43	0.71	0.48	0.46	0.40	0.53	0.48	0.54	0.43	0.58	0.50
Secondaire	0.29	0.28	0.39	0.39	0.25	0.19	0.20	0.34	0.28	0.23	0.26	0.37
Supérieur	0.46	0.43	0.64	0.48	0.18	0.17	0.19	0.32	0.22	0.22	0.26	0.36
Within-group inequality	0.52	0.44	0.72		0.51	0.42	0.62		0.54	0.46	0.78	
Between-group inequality	0.05	0.07	0.09		0.05	0.08	0.12		0.06	0.08	0.12	
<b>Ensemble</b>	<b>0.57</b>	<b>0.50</b>	<b>0.78</b>	<b>0.53</b>	<b>0.53</b>	<b>0.48</b>	<b>0.73</b>	<b>0.53</b>	<b>0.59</b>	<b>0.54</b>	<b>0.90</b>	<b>0.54</b>

Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

Il est clair que l'éducation ouvre la voie du secteur formel: alors que les travailleurs avec un niveau d'éducation supérieur sont pour la plus grande partie employés dans le secteur formel, seulement 2 à 3% des travailleurs sans éducation sont dans le formel (voir Tableau C10 dans l'annexe). Les emplois du secteur formel non seulement garantissent des salaires plus élevés (voir Tableau C11 dans l'annexe), mais présentent aussi une moindre inégalité (voir Tableau 10). Ceci pour plusieurs raisons :

- l'échantillon du secteur formel est plus petit et les plus riches, qui tirent probablement leurs revenus du secteur formel, sont sous-représentés dans les enquêtes ménages, ce qui implique qu'il y a une moins forte hétérogénéité des revenus du secteur formel.
- le secteur formel est composé en grande partie par le secteur public, qui a une réglementation très rigide des salaires.
- le secteur formel a un salaire minimum.
- le secteur informel est très varié et travailler dans le secteur informel n'est pas toujours synonyme de vulnérabilité. Même si la majorité des revenus du secteur informel sont très faibles, on y trouve aussi des

revenus très élevés (les valeurs maximales sont très proches ou même dépassent les valeurs maximales du secteur formel).

**Tableau 10:** Indice d'inégalité de Gini des revenus individuels selon le statut dans l'emploi (formel vs. Informel)

Statut Emploi	2014				2017				2019			
	GE(0)	GE(1)	GE(2)	Gini	GE(0)	GE(1)	GE(2)	Gini	GE(0)	GE(1)	GE(2)	Gini
Formel	0.34	0.32	0.46	0.41	0.37	0.33	0.43	0.44	0.35	0.34	0.45	0.44
Informel	0.53	0.46	0.66	0.51	0.50	0.44	0.63	0.50	0.53	0.47	0.75	0.51
Within-group inequality	0.52	0.44	0.69		0.50	0.43	0.66		0.52	0.46	0.77	
Between-group inequality	0.05	0.06	0.09		0.04	0.05	0.07		0.04	0.05	0.08	
<b>Ensemble</b>	<b>0.57</b>	<b>0.50</b>	<b>0.78</b>	<b>0.53</b>	<b>0.53</b>	<b>0.48</b>	<b>0.73</b>	<b>0.53</b>	<b>0.56</b>	<b>0.51</b>	<b>0.84</b>	<b>0.53</b>

Source : Base LIS ML14, ML17, ML19

## 7. Conclusion et discussion

Les inégalités, qu'elles soient basées sur l'âge, le genre, le statut socio-économique, le lieu d'habitation, constituent des entraves à l'épanouissement de la population et affectent la cohésion sociale. La pauvreté reste encore à des niveaux très élevés au Mali et, avec un niveau d'inégalités non-négligeable, les efforts pour la réduire seront moins efficaces.

Par ailleurs, l'accélération de l'urbanisation au Mali est un phénomène marquant. Elle devient alors source de paupérisation et l'on voit se développer des cités précaires ou bidonvilles et une dégradation des conditions de vie comme le montre l'indice d'inégalité (ou indice de Gini) plus fort à Kidal (0,40) et Sikasso (0,37) et dans les autres villes (0,35) qu'en milieu rural ou à Bamako (0,33)<sup>4</sup>. De plus l'indice de développement humain (IDH) a connu une croissance faible passant de 0,419 à 0,427 entre 2014 et 2017, évoluant ensuite très peu pour atteindre 0,434 en 2019. Ajusté aux inégalités, l'indice est seulement de 0,27 en 2017, faisant du Mali un pays où le développement humain est faible et les inégalités relativement fortes. Les rapports récemment réalisés sur la base des enquêtes régulières telles que l'EMOP, montrent une augmentation des inégalités de consommation avec un indice de Gini qui atteint 0,39 en 2019 et qui montre une différence significative entre les milieux ruraux et urbain, avec une plus forte intensité des inégalités en milieu urbain.

Dans ce papier, nous nous sommes intéressés à l'évolution des inégalités de revenu et à leurs déterminants. Les travaux sur les inégalités de revenu ou de richesse dans les pays à faible revenu restent encore rares à cause du manque de données et notre analyse vise à combler ce relatif vide. En se basant sur la version harmonisée LIS de trois vagues de l'enquête EMOP, nous étudions l'évolution des inégalités de revenu et sa décomposition selon des caractéristiques socioéconomiques et des dimensions spatiales.

Un de nos premiers résultats est que, contrairement à ce qui est observé dans d'autres pays, les inégalités de revenu par ménage sont au même niveau que les inégalités de consommation, ce qui indique que les ménages ne cherchent pas (ou ne peuvent pas) lisser leur consommation dans le temps. Comme conséquence, nous trouvons également une forte hausse des inégalités en 2019, similaire à celle observée pour les inégalités de consommation. Toutefois, ce résultat est en partie dû à l'indicateur de Gini qui cache des disparités dans les extrêmes de la distribution. Ainsi, en analysant en détail les distributions de la consommation et du revenu, on trouve une distribution plus inégale du revenu en bas de la distribution, alors que pour la consommation, la distribution est plus inégale en haut de la distribution. Ce résultat vient renforcer la nécessité d'avoir à la fois une analyse des inégalités de consommation et de revenu pour comprendre les dynamiques d'ensemble.

Nos résultats montrent également que les inégalités apparaissent comme plus marquantes entre les groupes d'âge au niveau des ménages, en d'autres termes, les individus vivant dans les ménages des quintiles les plus pauvres sont plus jeunes que ceux vivant dans les ménages appartenant aux quintiles riches. Bien que les ménages maliens

<sup>4</sup> EMOP 2020



aient en moyenne 4 enfants biologiques en leur sein, il est presque 2 fois plus élevé dans les ménages les plus pauvres comparé aux ménages riches, ce sont les enfants maliens qui sont les plus exposés à la pauvreté. Les écarts demeurent élevés entre pauvres et riches avec une mention particulière pour les jeunes qui demeurent les plus touchés.

En ce qui concerne l'inégalité de genre, on constate que les inégalités touchent beaucoup plus les femmes, elles sont les plus représentées dans les quintiles les plus pauvres que ceux les plus riches quelle que soit l'année étudiée.

Quant aux inégalités spatiales, des fortes différences sont observées entre régions. L'analyse des revenus moyens par tête des ménages montre déjà qu'il y a une très grande variation régionale, le district de Bamako avec les plus hauts revenus plus que deux fois plus hauts que ceux de la région de Koulikoro avec les revenus plus bas quelle que soit l'année d'étude. Les revenus sont distribués bien plus également dans les zones rurales que dans les régions urbaines, ce qui n'est pas frappant étant donné que dans les zones rurales la majorité des revenus est issue de la même activité (agricole). Les individus qui se trouvent dans les ménages les moins riches sont beaucoup plus représentés en milieu rural qu'en milieu urbain avec environ 80% dans le quintile le plus pauvre.

Par rapport à l'éducation, le niveau d'instruction de la population malienne est encore très faible. Le Taux Brut d'Admission au 1<sup>er</sup> cycle a connu une bonne évolution entre 2001 et 2007, passant de 54,3% à 75,8%. De 2007 à 2011, ce taux a oscillé entre 75% et 79%. Mais à partir de 2011 une forte régression est constatée, le taux est passé de 74,6% à 57,6% en 2013 pour remonter à 60,5% en 2014, 61,7% en 2015 pour atteindre 62,7% en 2016. Cette régression est due à plusieurs facteurs à savoir : (i) la situation socio-économique des ménages, (ii) l'insécurité, et (iii) la faiblesse de l'offre éducative et la hausse du taux de croissance de la population. Dans ce contexte, nous trouvons que la moyenne des années d'éducation des individus est de 2 ans et presque 2 fois plus élevé dans le quintile le plus riche au cours de la période 2014-2019. Le niveau d'instruction des individus vivant dans les ménages riches est meilleur que ceux qui vivent dans les ménages pauvres. Le niveau d'éducation semble en effet jouer un rôle très important dans l'évolution des inégalités au Mali. L'inégalité diminue sensiblement quand le niveau d'éducation augmente. Toutefois, puisque la population malienne est composée pour la plus grande partie par des personnes non instruites, l'inégalité totale est entraînée par la forte inégalité au sein de celle-ci.

Une des raisons pour laquelle l'éducation est un fort déterminant des inégalités est qu'elle conditionne l'entrée sur le marché du travail et le secteur d'activité. A cet effet, les travailleurs avec un niveau d'éducation supérieur sont pour la plus grande partie employés dans le secteur formel, seulement 2 à 3% des travailleurs sans éducation l'étant dans le secteur formel. La quasi-totalité des individus ayant un emploi sont dans l'informel et le poids du secteur informel est très important. Il est le plus grand pourvoyeur d'emplois, mais ces emplois sont caractérisés par une grande précarité car le revenu moyen du secteur formel est presque deux fois plus élevé que ceux du secteur informel. Ainsi, cette dualité du marché du travail alimente les inégalités de revenu.

Enfin, la décomposition des inégalités par source de revenu montre que le revenu du travail représente la part la plus importante de revenu, mais il n'est pas le plus inégalement réparti. Les résultats indiquent que pour l'année 2014, si on augmentait le revenu du travail de 1%, les inégalités diminueraient de 3%. Les revenus les plus inégalement répartis sont ceux du capital, des retraites et des prestations sociales. Contrairement à ce qu'on observe dans d'autres contextes, les retraites et les prestations sociales augmentent les inégalités car elles concernent une faible partie de la population. En matière des transferts privés (transferts des fonds), même s'ils contribuent aux inégalités, leur contribution est moindre par rapport aux autres types de revenus.

Il faut par ailleurs noter que tous les revenus ne sont pas attribuables à des personnes du ménage, de sorte que le concept de revenu individuel exclut les revenus qui sont enquêtés directement au niveau des ménages ; ceci est le cas pour les revenus de la consommation propre et ceux des transferts des autres ménages.

Nos résultats montrent qu'en dépit de l'image du Mali comme un pays à faible niveau d'inégalités, celles-ci ont augmenté récemment et qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour les réduire, surtout à l'aune de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences économiques. Notre analyse vise à identifier quelques leviers sur lesquels les politiques publiques pourraient se concentrer pour aller vers une distribution des revenus plus équitable. Ainsi, la prévalence du secteur informel, avec ses bas salaires, apparaît comme un fort déterminant des inégalités. La prise en compte de ce secteur dans l'économie est la première étape vers une formalisation par des politiques publiques. La formalisation de l'informel est recommandée par les institutions internationales, malgré les difficultés inhérentes à la situation. Par ailleurs, l'économie informelle est également marquée par une grande hétérogénéité au niveau des régions et surtout dans les milieux de résidence. En outre, des politiques adaptées sont

la promotion d'emplois durables et décent au niveau de tous les secteurs d'activités et en particulier au niveau du secteur informel (formalisation des petites et microentreprises) dans le milieu urbain et de l'agriculture dans le milieu rural où travaille la majorité des plus vulnérables et aussi renforcer le cadre réglementaire des activités économiques et à étendre la protection sociale à tous les travailleurs.

Les politiques de protection sociale représentent un autre levier fort de réduction des inégalités car, comme les résultats l'indiquent, les transferts sociaux sont trop limités pour pouvoir avoir un impact positif sur la distribution des revenus. Dans l'état, le système de protection sociale au Mali est largement basé sur un régime contributif, qui au vu de la taille du secteur informel, ne couvre qu'une minorité de la population. L'extension de la couverture sociale pourrait se faire à travers : (i) la réalisation du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU, RAMED, mutuelles de santé), (ii) une meilleure promotion des transferts sociaux (transferts monétaires, coupons, appuis productifs, construction/réhabilitation des moyens d'existence) en faveur des populations vulnérables, (iii) l'extension de la protection sociale au monde agricole et au secteur informel et (iv) le développement des mécanismes permettant de renforcer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des initiatives de protection sociale au profit des populations, particulièrement les couches les plus vulnérables.

## Bibliographie

- Backiny-Yetna, W. Q. (2009). *Poverty Trends and Determinants in Mali from 2001 to 2006*. World Bank: Munich Personal RePEc Archive MPRA.
- CSLP, (2018). *CADRE STRATÉGIQUE POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CREDD-2019-2023)*. Bamako, Mali.
- David, A., Diallo, Y. et B. Nilsson (2021), 'Informality and inequality: the African case', *mimeo*
- Gubert, F. (2010). TRANSFERTS DE FONDS DES MIGRANTS, PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS AU MALI, Analyse à partir de trois scénarios contrefactuels. *Cairn.info*, pages 1023 à 1050.
- INSTAT Mali, I. N. (2017). *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI)*. Mali.
- INSTAT, I.-D. F. (2019). *Dynamiques des Violences, de la Paix et la Sécurité au Mali entre 2014 et 2018*.
- Massa, C. (2009). *Inégalités, polarisation et exclusion sociales – Qu'en savons-nous ? –*. Bamako: Great.
- MINISTERE DE LA SOLIDARITE, D. L. (2015). *POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE*. Mali.
- Mouhoud, E. M. (2010). MIGRATIONS, TRANSFERTS ET INÉGALITÉS, Apports de travaux microéconomiques. Introduction. *Cairn.info*, <https://www.cairn.info/revue-economique-2010-6-page-973.htm>.
- Oxfam, I. (2019). *La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest. Quelles sont les solutions face à l'échec des pays d'Afrique de l'Ouest à réduire les inégalités?* Royaume-Uni: Oxfam GB.
- PNUD, A. O. (2017). *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne. Tendances divergentes, déterminants et conséquences*. New York, NY 10017, USA: PNUD.
- Programme des Nations Unies pour le développement, P. (2017). *Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : tendances divergentes, déterminants et conséquences*.
- Wabern, B. (2018). *Note Mali, Situation Sécuritaire*. Suisse.
- Zizzamia, R., David, A. et M. Leibbrandt (2021). Inequality in Sub-Saharan Africa: a review, *AFD Working Paper Series*, N°207.

## Annexes

### Annexe A Processus d'harmonisation

#### ***A1 Identification de l'échantillon de base***

*Choix de l'échantillon* - L'échantillon final inclus dans les fichiers LIS correspond à tous les ménages faisant partie de l'échantillon annuel consolidé fourni par l'INSTAT, alors que l'échantillon individuel inclus les membres de ces ménages qui ont été interviewés au moment du 3<sup>ème</sup> passage (puisque c'est le passage où une grande partie des revenus est collecté), à l'exclusion des domestiques. L'exclusion des domestiques est une pratique courante pour les données LIS, et est justifiée par le fait que quand il s'agit de mesurer le revenu des ménages, les revenus des domestiques seraient des double-comptages par rapport aux revenus du reste du ménage (puisque les revenus des domestiques proviennent des revenus du ménage). Dans les rares cas où aucun membre des ménages faisant partie de l'échantillon annuel consolidé n'a été interviewé lors du 3<sup>ème</sup> passage, le ménage a été exclu.

*Choix du poids* - Par conséquent avec le choix de l'échantillon, le poids retenu est le poids ménage de l'échantillon annuel consolidé. L'exclusion de ménages dont les membres n'ont pas été interviewés lors du 3<sup>ème</sup> passage en principe comporte une discordance entre l'échantillon et le poids, mais le nombre très faible de ces cas (il s'agit toujours de moins de 20 ménages, et pas dans toutes les vagues) et les complexités liées à l'inclusion de ménages sans information sur leurs membres, justifient cette procédure.

*Choix du chef du ménage* - Puisque le chef du ménage est déterminé au moment du 1<sup>er</sup> passage, mais que les individus retenus sont ceux présents au 3<sup>ème</sup> passage, il arrive que dans certains ménages le chef soit parti entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> passage. Dans ces cas, LIS détermine un nouveau chef en priorisant le fils majeur le cas échéant, et sinon la personne adulte la plus appropriée (en tenant compte de l'arrivée de la personne dans le ménage, de son revenu, et de sa situation familiale). La relation de tous les autres membres de la famille a été recodée par rapport à ce nouveau chef.

*Couverture géographique* – Il est important de rajouter une note sur la couverture géographique de l'échantillon LIS (qui suit celle disponible dans l'EMOP). Alors que l'ensemble du territoire Malien est couvert lors de la première enquête en 2011-12, la deuxième vague ne couvre que 5 des 8 régions en raison de l'insécurité qui régnait dans le pays cette année-là. A partir de l'année 2014, seulement la région de Kidal reste non couverte, et ceci jusqu'en 2019, quand un petit échantillon est interviewé aussi dans cette région, reportant la couverture au territoire national.

#### ***A2 Création du revenu disponible total***

Plusieurs considérations ont dû être analysées en détail lors de la construction de ce concept de revenu.

*Données manquantes sur le revenu* - La proportion élevée de données manquantes sur le revenu est peut-être le problème le plus critique qui peut survenir dans une enquête si l'on veut exploiter les revenus. La structure de l'EMOP a permis de réduire cette proportion à de très faibles montants pour la plupart des années, mais pour ce faire, quelques hypothèses ont été faites :

- Les revenus du travail sont posés avec une double question : une première question porte sur le montant exact, et s'il n'est pas connu, une deuxième question offre la possibilité de donner la réponse à la suite d'une question catégorielle à 7 crochets ; si cela permet de réduire substantiellement le nombre de cas ayant des données manquantes, il existe encore certaines catégories de travailleurs qui ne donnent pas de réponse : cela est surtout vrai pour les travailleurs familiaux. Suite à l'expérience d'autres données, il a

été supposé que si aucune réponse n'était donnée, ces travailleurs n'étaient pas directement payés pour leur travail (entrant ainsi à faire part de la catégorie des «travailleurs familiaux non rémunérés»).

- Les revenus non liés au travail sont également particulièrement touchés par la haute proportion de cas manquants pour les personnes déclarant survivre grâce à l'aide de leur famille ou de leurs amis ; étant donné i) le très grand nombre de ces observations avec des montants de revenu manquants, ii) que les montants rapportés des observations non manquantes sont en moyenne plutôt faibles, et surtout iii) que ces mêmes types de revenus sont aussi collectés au niveau de ménage lors du 2<sup>ème</sup> passage (voir ici-bas), il a été décidé de mettre ces cas à zéro.

*Transferts entre ménages* - Les transferts entre ménages jouent un rôle important pour le bien-être de plusieurs ménages, en particulier dans les pays à revenu faible et intermédiaire comme le Mali. Dans l'EMOP, les transferts entre ménages semblent être collectés de deux manières différentes :

- au sein du module migration (passage 2), les transferts privés de l'intérieur et de l'extérieur du Mali sont collectés au niveau des ménages;
- dans le module emploi (passage 3), toutes les personnes sont interrogées sur les transferts réguliers d'argent de la part de la famille ou des amis : questions rha6 et rha7 pour les salariés, c4 (si la source principale est le soutien de la famille et des amis) pour les chômeurs, et ea8c (si la source principale est le soutien de la famille et des amis) pour les inactifs.

En principe, ces deux ensembles de variables relèvent les mêmes revenus, ou en tous les cas se chevauchent dans une grande mesure. La comparaison des deux a permis de vérifier que les transferts collectés au niveau des ménages sont souvent plus complets, mais qu'il y a aussi un grand nombre d'observations où seulement les variables individuelles ont été rapportées, où les deux montants sont différents. Pour cette raison, et étant donnée l'importance de cette source de revenus qui est souvent sous-estimée, la décision a été prise de combiner les montants provenant des deux modules en choisissant à chaque fois le montant majeur.

*Cadeaux en nature* – De même que pour les transferts entre ménages, la façon dont les cadeaux en nature sont collectés risque de mener à un double comptage, puisqu'ils sont collectés au niveau du ménage en tant que consommation dans le module sur la consommation, et au niveau individuel en tant que revenus dans le module du travail principal. Étant donné que le chevauchement impliquerait seulement une partie des cadeaux en nature (ceux offerts par l'employeur), aucune démarche n'a été entreprise pour limiter le double-comptage.

*Traitement des impôts* – Le questionnaire de l'enquête n'est pas clair par rapport à l'inclusion ou pas des impôts et des cotisations de sécurité sociale dans les salaires déclarés. Étant donné la faible prévalence de ces montants au Mali, aucune action n'a été entreprise pour essayer de rétablir ces montants, et les revenus ont été traités comme s'ils étaient reportés après la déduction des taxes et des cotisations sociales.

*Problèmes spécifiques à des vagues* - Des problèmes spécifiques à certaines vagues ont demandé un traitement différentiel de certaines variables.

- Revenus non liés au travail dans la première vague (ML11) - Pour la première vague EMOP, seuls les revenus du travail étaient collectés lors du 3<sup>ème</sup> passage, de sorte qu'il n'y a pas d'information sur les revenus autres que ceux de travail, des transferts issus d'autres ménages et de l'autoconsommation alimentaire. Étant donné que pour les vagues suivantes ces trois sources ensemble représentent la majorité du revenu total, il a été décidé que la mesure des revenus était relativement fiable aussi pour cette vague.
- Problème avec les revenus de la 2<sup>ème</sup> vague (ML13) - Pour l'année 2013-2014, les niveaux absolus des montants de revenu collectés lors du 3<sup>ème</sup> passage (en particulier le revenu du travail des travailleurs indépendants) sont particulièrement élevés, beaucoup plus élevés que lors des vagues précédentes et successives. Il a donc été décidé d'utiliser seulement l'information des revenus provenant des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> passages, ainsi limitant le revenu total au même contenu que celui de la première vague (c'est-à-dire revenus du travail, de transferts entre ménages et de l'autoconsommation); alors que les résultats sont plus en ligne avec les autres vagues, les montants sont toujours élevés par rapport aux autres vagues, ce qui demande une note de précaution quand on compare cette vague aux autres.
- Données de revenu manquantes (ML11 et ML13) – Les deux premières vagues présentent une quantité substantielle d'observations avec revenus manquants. LIS a adopté une approche visant à balancer, d'un

côté la nécessité de diminuer au maximum le nombre de ménages avec revenu total manquant (pour éviter de se retrouver avec un trop petit échantillon final avec des données sur les revenus), et de l'autre la nécessité de ne pas toujours substituer des valeurs manquantes par des zéros, pour éviter de sous-estimer le revenu total de certains ménages (qui souvent résulte dans des ménages avec zéro revenus – voir notamment la première vague).

- Autoconsommation (ML13) – Les données sur l'autoconsommation pour l'année 2013 semblent être disproportionnées par rapport aux autres années (avec des montants plus élevés en moyenne, et distribués de façon beaucoup plus égalitaire).
- Comparabilité des niveaux revenus dans le temps – Une dernière note de précaution doit être levée pour ce qui concerne la comparabilité des niveaux absolus des revenus à travers les différentes vagues. En plus du problème spécifique pour la 2<sup>ème</sup> vague (voir point ici-haut), la comparaison directe des niveaux absolus des revenus dans le temps laisse entrevoir des sauts qui ne sont pas tout à fait explicables par la tendance de la conjoncture sur la même période. Ceci est particulièrement pertinent quand on compare les revenus entre ML14 et ML15, et à nouveau entre ML18 et ML19: dans les deux cas, il semblerait qu'il y ait eu une hausse des revenus collectés qui n'est pas forcément justifiée.

### **A3 Autres concepts**

*Consommation totale du ménage* - La consommation totale inclut toutes les dépenses par achat pour les 12 groupes de biens et services, ainsi que les valeurs des biens d'alimentation produits par le ménage (auto-consommation) et la valeur des biens et services reçus en cadeau. Les loyers imputés ne sont pas inclus dans la consommation totale (mais ils sont reportés dans une variable séparée).

Alors que la tendance de la consommation est clairement plus stable que celle des revenus tout au long des huit vagues de données, deux questions méritent une attention particulière:

- *Décomposition de la consommation dans les premières vagues* – Il semblerait que la décomposition de la consommation totale dans les 12 groupes principaux de biens et services n'est pas tout à fait en ligne avec le reste de la série.
- *Loyers réels dans la vague 2019-2020 (ML19)* – Il semblerait que la collection des loyers effectifs pour les ménages locataires ait souffert de sérieux problèmes dû à un aiguillage incorrect, ainsi qu'ils sont seulement disponibles pour une très petite portion de ménages locataires. Pour cette raison, la variable LIS des loyers réels a été construite pour cette vague seulement à partir des informations provenant du module de la consommation, et elle n'est pas forcément en ligne avec les autres vagues.

*Définition de la population employée* - Suivant les règles d'aiguillage de l'enquête EMOP, sont classés comme étant employés (*lfs=100* ou *emp=1* ou *emp\_ilo=1*) les individus âgés de plus de 5 ans qui:

- ont travaillé au moins une heure la semaine précédant l'interview, ou
- ont réalisé une activité contre rémunération pendant les 7 jours précédents, ou
- étaient absents du travail la semaine précédant l'interview à cause de vacance/jours fériés, maladie, grève, congé de maternité, ou

étaient absents du travail la semaine précédant l'interview pour d'autres raisons, mais comptent reprendre le travail dans les 14 semaines qui viennent.

## Annexe B

Encadré: Revenu total disponible du ménage				
Variable LIS		Contenu		Variables EMOP
<b>hilabour / pilabour</b>		<b>Revenus du travail</b>		
hi11	pi11	Revenus du travail dépendant	rémunération des emplois primaires et secondaires en tant que employé (y compris primes de fin d'année, primes de l'INPS, participations aux bénéfices, service médical particulier)	ap13a1/b if ap3=1-5 + ap16b11/21/31/71 if ap3=1-5 + as11ba/bb if as4=1-5
hi12	pi12	Revenus du travail indépendant	rémunération des emplois primaires et secondaires en tant que indépendant (y compris les allocations annuelles et les avantages en nature)	ap13a1/b if ap3=6-10 + ap16b11/21/31/71/81 if ap3=6-10 + as11ba/bb if as4=6-10
hi13	pi13	Allocations en nature	avantages en nature des employés	ap16b81 if ap3=1-5
hi14	-	Auto-consommation	autoconsommation alimentaire	dep_mod2 if modaq=2 & fonction=1
<b>hicapital</b>		<b>Revenus du capital</b>		
hi21	-	Dividendes	revenus financiers, revenus de l'épargne	rha4 + c4a if c4=4 + ea8c4 if ea8c3=5
hi22	-	Revenus de la propriété	rentes, revenus de la propriété	rha3 + c4a if c4=3 + ea8c4 if ea8c3=4
<b>hipension / pipension</b>		<b>Pensions</b>		
hi32	pi32	Pensions publiques contributives	pensions de travail et autres pensions (veuvage, divorce, orphelinat)	rha1b + rha2b + c4a if c4=1-2 + ea8c4 if ea8c3=1-2
<b>hipubsoc</b>		<b>Prestations publiques</b>		
hi41	-	prestations familiales	allocations familiales	ap16a1
<b>hiprivate</b>		<b>Transferts privés</b>		
hi51	pi51	Transferts monétaires d'institutions privées	bourses d'étude	rha5a + c4a if c4=6 + ea8c4 if ea8c3=7
hi52	-	Transferts monétaires d'autres ménages	transferts issus des membres vivant hors ménage, autres revenus réguliers	max (mt5a-y, rha6+ rha7+rha9 + c4a if c4=7 + ea8c4 if ea8c3=3) + rha8
hi53	-	Dons de privés	cadeaux	dep_mod2 if modaq=3
-	-		revenus de la mendicité et autres revenus irréguliers	rha11a + c4a if c4=5,8,9 + ea8c4 if ea8c3=6,9

Source : base de données LIS

## Annexe C Tableaux additionnels

Tableau C1 : Statistiques démographiques descriptives de la population âgée de 10 ans et plus selon le quintile par ménage

	Quintile de revenus de ménage par tête					Total
	1	2	3	4	5	
<b>2014</b>						
Proportion moyenne des femmes (%)	53.4	52.3	53.2	50.9	50.5	52
Age moyen	31.5	31.6	32.0	31.9	33.0	32.1
Années moyennes d'éducation	1.3	1.5	1.6	2.0	3.6	2.1
Nombre moyen d'enfants biologiques	5.0	4.8	4.4	4.0	2.8	4.1
Nombre d'individus âgés de 10 ans et plus	5693	5216	5779	6400	7483	30571
<b>2017</b>						
Proportion moyenne des femmes (%)	55.2	53.4	51.9	51.2	49.6	52.1
Age moyen	31.3	31.7	32.2	31.7	32.9	32.0
Années moyennes d'éducation	1.7	1.6	1.9	2.1	3.2	2.1
Nombre moyen d'enfants biologiques	5.1	4.7	4.1	3.8	2.8	4.0
Nombre d'individus âgés de 10 ans et plus	5620	5196	5205	5792	6240	28053
<b>2019</b>						
Proportion moyenne des femmes (%)	52.6	53.3	51.6	51.1	49.0	51.4
Age moyen	31.1	32.0	32.2	32.7	33.3	32.3
Années moyennes d'éducation	1.7	1.7	2.0	2.1	3.8	2.3
Nombre moyen d'enfants biologiques	5.2	4.6	4.2	3.6	2.6	3.9
Nombre d'individus âgés de 10 ans et plus	5784	5294	5848	6094	7370	30390

Tableau C2 : Répartition (%) des individus par quintiles du revenu des ménages par tête et quintiles des revenus individuels

		Quintile de revenus individuels					Total
		1	2	3	4	5	
<b>2014</b>							
Quintile de revenus par ménage	1	49.4	21.6	19.5	8.6	0.9	100
	2	28.1	20.9	23.8	19.2	8.0	100
	3	24.2	20.4	21.1	20.4	13.9	100
	4	15.5	20.1	21.2	23.8	19.5	100
	5	8.9	12.6	16.9	21.8	39.8	100
	<b>Total</b>	<b>21.6</b>	<b>18.3</b>	<b>20.1</b>	<b>19.9</b>	<b>20.1</b>	<b>100</b>
<b>2017</b>							
Quintile de revenus par ménage	1	49.4	22.8	12.3	13.9	1.7	100
	2	28.6	29.6	13.1	20.3	8.5	100
	3	16.9	26.6	16.7	25.3	14.6	100
	4	10.2	27.5	17.0	22.7	22.6	100
	5	8.3	18.6	11.4	24.3	37.4	100
	<b>Total</b>	<b>19.7</b>	<b>24.7</b>	<b>14.1</b>	<b>22.0</b>	<b>19.5</b>	<b>100</b>



2019							
Quintile de revenus par ménage	1	58.4	17.1	15.8	7.6	1.1	100
	2	29.9	22.3	21.0	18.6	8.3	100
	3	12.8	27.1	26.1	19.6	14.5	100
	4	10.1	26.0	24.7	18.4	20.8	100
	5	4.2	15.4	16.6	19.7	44.2	100
<b>Total</b>	<b>19.5</b>	<b>21.6</b>	<b>21.0</b>	<b>17.4</b>	<b>20.6</b>	<b>100</b>	

Tableau C3 : Répartition (%) des quintiles par ménage selon le niveau d'éducation

Quintile par ménage	Aucun niveau	Fondamental 1	Fondamental 2	Secondaire	Supérieur	Total
2014						
1	71.8	16.9	10.4	0.9	0.0	100
2	70.1	17.3	10.4	1.8	0.4	100
3	67.6	17.3	13.2	1.7	0.3	100
4	64.3	16.8	15.5	3.0	0.4	100
5	50.9	15.4	20.5	10.1	3.1	100
<b>Ensemble</b>	<b>64.4</b>	<b>16.7</b>	<b>14.3</b>	<b>3.7</b>	<b>0.9</b>	<b>100</b>
2017						
1	67.6	17.8	12.2	1.9	0.5	100
2	68.3	17.6	12.6	1.4	0.1	100
3	64.1	18.6	14.8	2.0	0.4	100
4	61.5	18.9	16.2	2.7	0.7	100
5	55.6	15.6	18.0	7.9	3.0	100
<b>Ensemble</b>	<b>63.1</b>	<b>17.6</b>	<b>14.9</b>	<b>3.4</b>	<b>1.0</b>	<b>100</b>
2019						
1	65.0	22.0	11.8	1.2	0.0	100
2	65.8	19.6	13.2	1.3	0.2	100
3	62.3	19.9	16.0	1.6	0.2	100
4	62.8	18.6	15.5	2.7	0.4	100
5	50.8	15.9	20.9	8.6	3.7	100
<b>Ensemble</b>	<b>61.0</b>	<b>19.1</b>	<b>15.7</b>	<b>3.3</b>	<b>1.0</b>	<b>100</b>

Tableau C4: Répartition (%) de la population par région selon le quintile par ménage

Région	Quintile par ménage					Total
	1	2	3	4	5	
2014						
Kayes	28.9	17.1	15.5	17.6	20.9	100
Koulikoro	24.2	22.5	22.1	18.4	12.8	100
Sikasso	20.0	18.3	23.2	20.3	18.3	100
Ségou	14.7	22.8	19.5	25.8	17.2	100
Mopti	12.3	20.4	21.5	22.0	23.9	100
Tombouctou	11.9	16.9	13.6	20.1	37.6	100
Gao	34.4	16.0	21.6	11.8	16.3	100
Kidal						
Bamako	7.8	11.8	12.8	22.0	45.6	100
<b>Total</b>	<b>18.5</b>	<b>18.9</b>	<b>19.2</b>	<b>20.7</b>	<b>22.7</b>	<b>100</b>
2017						
Kayes	32.0	15.3	12.1	17.9	22.8	100
Koulikoro	34.4	26.6	19.3	11.7	8.0	100
Sikasso	18.1	21.4	22.5	22.1	16.0	100
Ségou	4.8	11.1	22.7	32.2	29.3	100

Mopti	11.2	25.5	25.9	18.9	18.6	100
Tombouctou	8.3	12.3	11.6	12.9	55.0	100
Gao	40.3	21.6	15.6	11.0	11.5	100
Kidal						
Bamako	7.8	11.5	15.2	25.7	39.9	100
<b>Total</b>	<b>18.8</b>	<b>18.7</b>	<b>19.3</b>	<b>20.5</b>	<b>22.7</b>	<b>100</b>
<b>2019</b>						
Kayes	29.0	13.1	14.2	17.3	26.5	100
Koulikoro	36.8	30.1	19.2	8.6	5.3	100
Sikasso	19.6	21.4	22.3	16.6	20.1	100
Ségou	12.4	14.0	22.9	32.1	18.5	100
Mopti	10.2	27.5	21.3	23.0	17.9	100
Tombouctou	5.2	14.6	20.2	35.1	24.9	100
Gao	19.4	6.2	19.0	24.7	30.7	100
Kidal	3.2	1.2	1.4	9.0	85.2	100
Bamako	7.2	8.6	16.2	20.0	48.1	100
<b>Total</b>	<b>18.9</b>	<b>18.7</b>	<b>19.5</b>	<b>20.2</b>	<b>22.7</b>	<b>100</b>

**Tableau C5:** Répartition (%) de la population et du revenu par tête selon la région et le quintile par sexe

Région	2014		2017		2019	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Kayes	46.1	53.9	45.4	54.6	47.5	52.5
Koulikoro	48.1	51.9	49.6	50.4	50.0	50.0
Sikasso	47.1	52.9	47.7	52.3	47.7	52.3
Ségou	49.8	50.2	48.1	51.9	49.0	51.0
Mopti	48.7	51.3	47.8	52.2	47.1	52.9
Tombouctou	48.0	52.0	49.9	50.1	50.9	49.1
Gao	45.2	54.8	44.6	55.4	47.5	52.5
Bamako	49.1	50.9	47.9	52.1	46.8	53.2
<b>Quintile de revenus individuel</b>						
Moins nantis	19.3	80.7	30.6	69.5	33.2	66.8
Quintile 2	29.7	70.3	45.9	54.1	47.4	52.6
Quintile 3	53.3	46.7	36.8	63.2	54.2	45.8
Quintile 4	79.9	20.1	70.9	29.1	80.6	19.4
Plus nantis	91.3	8.7	91.6	8.4	89.9	10.1
<b>Ensemble</b>	<b>54.6</b>	<b>45.4</b>	<b>56.0</b>	<b>44.0</b>	<b>58.8</b>	<b>41.2</b>
Revenu individuel moyen	370 701	90 263	476 883	128 223	500 080	129 412
Ecart moyen (std) par tête	653 139	244 220	685 754	239 571	798 930	292 880

**Tableau C6:** Répartition (%) de la population selon la région par tranche d'âge

Région	2014			2017			2019		
	Moins de 18 ans	18 à 49 ans	50 ans et plus	Moins de 18 ans	18 à 49 ans	50 ans et plus	Moins de 18 ans	18 à 49 ans	50 ans et plus
Kayes	27.4	54.8	17.8	26.7	56.0	17.3	33.7	49.8	16.6
Koulikoro	26.8	54.8	18.5	26.4	55.8	17.8	31.4	49.5	19.1
Sikasso	27.1	55.4	17.6	26.0	55.5	18.5	30.7	50.3	19.0
Ségou	24.1	54.1	21.9	25.7	54.7	19.6	27.4	50.9	21.7
Mopti	24.2	54.5	21.4	22.1	58.0	20.0	27.8	50.1	22.2
Tombouctou	20.6	60.3	19.1	23.8	64.8	11.4	27.8	58.7	13.6
Gao	27.7	54.6	17.7	27.5	55.8	16.7	31.5	56.0	12.5
Kidal							22.6	59.3	18.1
Bamako	24.7	61.3	14.1	25.4	61.4	13.2	29.8	54.4	15.8
<b>Ensemble</b>	<b>25.6</b>	<b>55.8</b>	<b>18.6</b>	<b>25.5</b>	<b>57.0</b>	<b>17.5</b>	<b>30.0</b>	<b>51.4</b>	<b>18.6</b>
<b>Quintile de revenus individuel</b>									

Région	2014			2017			2019		
	Moins de 18 ans	18 à 49 ans	50 ans et plus	Moins de 18 ans	18 à 49 ans	50 ans et plus	Moins de 18 ans	18 à 49 ans	50 ans et plus
Moins nantis	10.4	72.2	17.4	21.3	66.4	12.4	19.2	67.4	13.4
Quintile 2	7.2	74.7	18.1	25.0	65.0	10.0	23.2	63.2	13.7
Quintile 3	3.5	72.2	24.3	6.2	77.5	16.3	4.6	75.4	20.0
Quintile 4	1.8	69.3	28.9	2.4	71.5	26.2	1.6	72.1	26.3
Plus nantis	0.4	63.8	35.8	0.5	67.7	31.8	0.5	65.1	34.4
<b>Ensemble</b>	<b>4.7</b>	<b>70.4</b>	<b>24.9</b>	<b>12.1</b>	<b>69.3</b>	<b>18.6</b>	<b>10.1</b>	<b>68.5</b>	<b>21.4</b>
Revenu individuel moyen	15 649	267 167	386 445	50 789	352 549	463 142	40 140	361 696	516 099
Ecart moyen (std)	93 037	535 684	639 827	111 811	542 487	725 998	104 797	591 388	931 199

**Tableau C7:** Répartition (%) de la population selon la région par niveau d'éducation

Région	2014				
	Aucun	Fondamental1	Fondamental2	Secondaire	Supérieur
Kayes	64.99	20.35	12.35	2.01	0.29
Koulikoro	66.65	16	13.06	3.25	1.04
Sikasso	62.34	19.55	14.41	3.26	0.43
Ségou	73.42	14.43	10.33	1.6	0.22
Mopti	82.76	9.67	5.97	1.49	0.1
Tombouctou	76.52	10.27	10.23	2.77	0.22
Gao	52.99	26.93	16.27	3.02	0.78
Kidal					
Bamako	32.63	19.18	31.91	12.21	4.08
<b>Ensemble</b>	<b>64.38</b>	<b>16.68</b>	<b>14.29</b>	<b>3.73</b>	<b>0.92</b>
Revenu individuel moyen	212 159	160 989	171 318	656 593	1 362 042
Ecart moyen (std)	420 382	381 286	490 981	986 931	1 704 589
Région	2017				
	Aucun	Fondamental1	Fondamental2	Secondaire	Supérieur
Kayes	71.37	16.43	10.43	1.57	0.19
Koulikoro	58.67	20.99	14.96	4.51	0.86
Sikasso	66.55	17.01	14.27	1.95	0.22
Ségou	67.46	14.6	14.89	2.41	0.64
Mopti	81.75	10.88	6.19	1.06	0.13
Tombouctou	79.55	9.78	8.52	1.48	0.66
Gao	53.42	28.38	15.33	2.26	0.61
Kidal					
Bamako	28.02	25.73	31.52	9.9	4.82
<b>Ensemble</b>	<b>63.06</b>	<b>17.64</b>	<b>14.93</b>	<b>3.35</b>	<b>1.03</b>
Revenu individuel moyen	291 956	205 798	215 363	788 487	1 570 152
Ecart moyen (std)	475 593	440 954	454 074	880 288	1 547 179
Région	2019				
	Aucun	Fondamental1	Fondamental2	Secondaire	Supérieur
Kayes	61.34	26.28	11.3	1	0.07
Koulikoro	65.43	19.05	13.46	2.05	0.01
Sikasso	63.26	20.2	14.37	1.9	0.27
Ségou	73.94	16.81	7.59	1.44	0.21
Mopti	68.75	13.57	15.47	1.73	0.49
Tombouctou	79.13	11.56	7.16	2.04	0.1
Gao	54.98	23.36	18.26	3.4	0
Kidal	57.39	12.8	22.18	5.55	2.08
Bamako	25.68	20.22	35.51	12.54	6.05
<b>Ensemble</b>	<b>60.96</b>	<b>19.08</b>	<b>15.67</b>	<b>3.27</b>	<b>1.02</b>

Revenu individuel moyen	300 944	195 952	267 591	842 220	1 874 578
Ecart moyen (std)	577 734	418 570	553 211	1 009 545	1 808 166

**Tableau C8:** Répartition de la population (%) selon la région par milieu de résidence

Région	2014		2017		2019	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Kayes	14.38	85.62	12.12	87.88	10.53	89.47
Koulikoro	9.42	90.58	8.02	91.98	9.82	90.18
Sikasso	23.24	76.76	21.03	78.97	18.58	81.42
Ségou	10.74	89.26	12.89	87.11	11.29	88.71
Mopti	11.19	88.81	16.83	83.17	18.71	81.29
Tombouctou	17.27	82.73	19.92	80.08	18.61	81.39
Gao <sup>5</sup>	33.4	66.6	35.46	64.54	45.15	55
Kidal					62.14	38
Bamako	100	0	100	0	100	0
Ensemble	<b>26.28</b>	<b>73.72</b>	<b>26.45</b>	<b>73.55</b>	<b>27.46</b>	<b>72.54</b>
<b>Quintile de revenus par ménage</b>						
Moins nantis	18.0	82.0	18.5	81.6	17.0	83.0
Quintile 2	16.8	83.2	21.8	78.2	19.1	80.9
Quintile 3	18.9	81.1	22.8	77.2	23.8	76.2
Quintile 4	26.1	73.9	29.7	70.3	26.7	73.3
Plus nantis	47.3	52.7	37.1	62.9	46.9	53.1
Ensemble	<b>26.3</b>	<b>73.7</b>	<b>26.5</b>	<b>73.6</b>	<b>27.5</b>	<b>72.5</b>
Revenu moyen de ménage par tête	267 892	169 382	312 887	228 587	377 294	234 496
Ecart moyen (std)	260 954	128 385	270 445	162 131	410 914	207 398

**Tableau C9:** Répartition (%) des tranches d'âges selon les sources de revenus moyens en FCFA

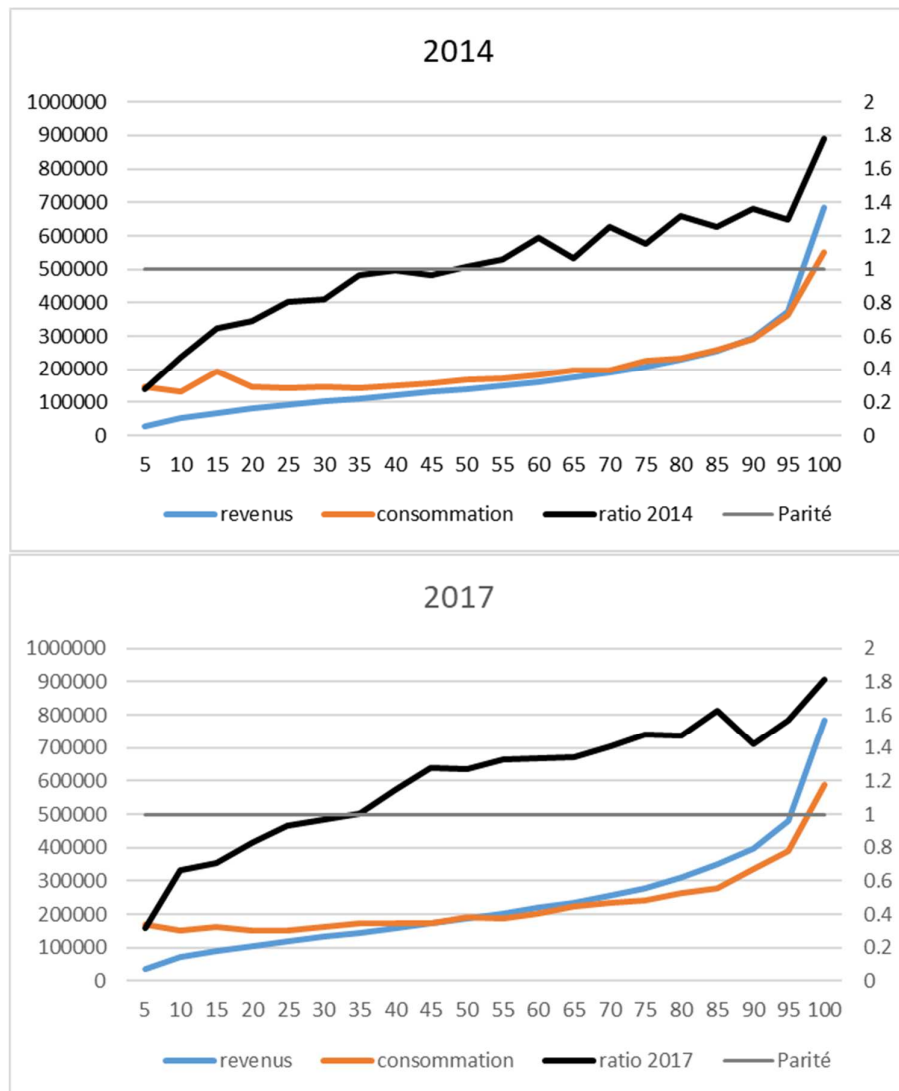
Tranche d'âge	mean(hitotal)	mean(hilabour)	mean(hicapital)	mean(hipension)	mean(hipubsoc)	mean(hiprivatee)
<b>2014</b>						
moins de 25 ans	2 010 098	1 719 244	23 358	69 838	1 914	195 744
25-34 ans	2 033 299	1 772 060	17 862	58 333	1 620	183 424
35-54 ans	1 864 334	1 645 652	17 431	47 266	1 555	152 430
55-62 ans	1 863 267	1 604 454	14 536	74 261	1 061	168 955
63 ans et plus	1 960 700	1 615 946	23 943	92 993	522	227 296
Total	<b>1 964 881</b>	<b>1 696 407</b>	<b>20 256</b>	<b>63 770</b>	<b>1 615</b>	<b>182 833</b>
<b>2017</b>						
moins de 25 ans	2 261 727	1 991 434	22 200	41 140	2 392	204 561
25-34 ans	2 271 649	2 015 593	17 721	42 035	2 343	193 957
35-54 ans	2 196 982	1 952 806	25 346	27 477	2 479	188 874
55-62 ans	2 219 763	1 903 510	25 646	59 011	950	230 648
63 ans et plus	2 245 954	1 840 773	11 635	97 524	1 104	294 919
Total	<b>2 242 820</b>	<b>1 971 003</b>	<b>21 686</b>	<b>42 336</b>	<b>2 235</b>	<b>205 561</b>
<b>2019</b>						
moins de 25 ans	2 402 901	2 146 053	31 848	38 606	2 159	184 235
25-34 ans	2 405 433	2 170 988	21 351	36 462	2 052	174 581
35-54 ans	2 323 915	2 109 945	27 629	25 595	1 998	158 748
55-62 ans	2 372 239	2 106 710	27 620	45 248	1 490	191 171
63 ans et plus	2 459 846	2 076 281	49 012	88 845	1 211	244 497
Total	<b>2 384 456</b>	<b>2 133 939</b>	<b>29 600</b>	<b>38 672</b>	<b>1 986</b>	<b>180 259</b>

<sup>5</sup> La faible structure du milieu rural de la région de Gao est due à la perte des grappes dans ces zones

Tableau C10: Répartition (%) des individus selon le niveau d'éducation et le statut dans l'emploi

Education / Statut Emploi	2014		2017		2019	
	Formel	Informel	Formel	Informel	Formel	Informel
Aucun niveau	2.8	97.2	2.5	97.5	1.6	98.4
Fondamental 1	5.2	94.8	5.0	95.0	3.5	96.5
Fondamental 2	8.8	91.2	11.2	88.8	7.7	92.3
Secondaire	34.2	65.8	34.5	65.5	30.9	69.1
Supérieur	48.8	51.2	78.5	21.5	61.5	38.5
<b>Ensemble</b>	<b>4.3</b>	<b>95.7</b>	<b>4.4</b>	<b>95.6</b>	<b>3.4</b>	<b>96.7</b>

Figure C1 : Distribution des revenus et de la consommation



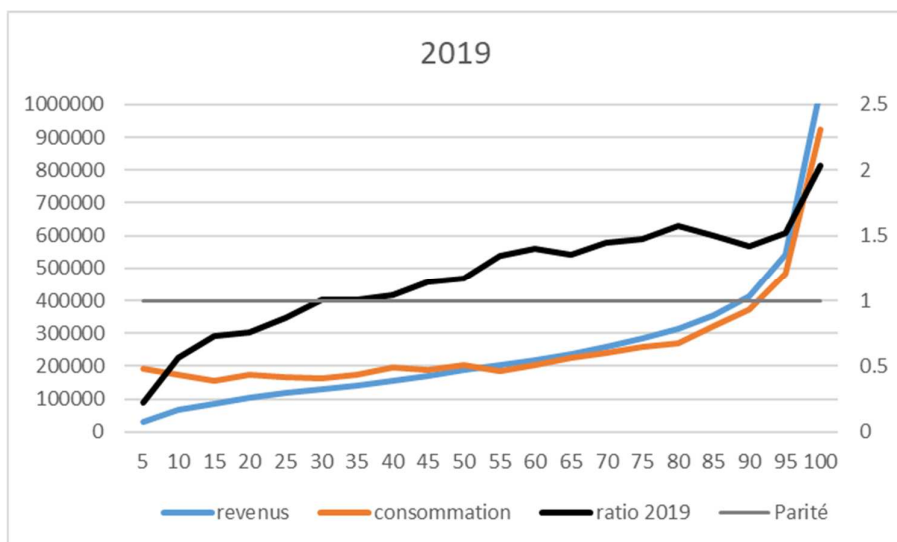


Tableau C11: Salaire annuel selon le secteur

Salaire	2014		2017		2019	
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public
Moyenne	769 004	1 360 098	765 066	1 619 779	809 456	1 741 705
Mediane	480 000	1 182 000	576 000	1 560 000	540 000	1 800 000